



Rapport d'orientations budgétaires 2026

Ville de Villers-Cotterêts

SOMMAIRE

➤ LE CONTEXTE GENERAL NATIONAL

- I. Quelques chiffres clés sur les finances publiques
- II. Le projet de loi de finances pour 2026

➤ LE CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE

- I. La synthèse de l'exercice 2024 (dépenses et recettes)
- II. La fiscalité
- III. La dette
- IV. La santé financière

➤ LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- I. La stratégie financière
- II. Les hypothèses de fonctionnement dépenses/recettes
- III. Le plan pluriannuel d'investissement

INTRODUCTION

➤ Phase préalable au vote du budget primitif :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape du cycle budgétaire annuel d'une Collectivité Territoriale.

Cet exercice permet à l'assemblée délibérante de débattre sur la situation économique internationale, nationale et locale dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget (article L 5217 - 10 - 4 du CGCT).

➤ Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants :

Loi Administration Territoriale de la République du 6 février 1992.

Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 et son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016.

➤ Ce rapport doit retracer :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement en dépenses et recettes.
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée.
- Les données relatives aux ressources humaines.

- **Permet à l'assemblée délibérante :**
 - D'être informée sur la situation financière de la collectivité.
 - D'avoir connaissance des grandes orientations budgétaires de l'exercice et des hypothèses pluriannuelles qui préfigurent les priorités du budget primitif.
 - D'échanger sur ces grandes orientations.
- **Une délibération prend acte de la tenue du débat.**

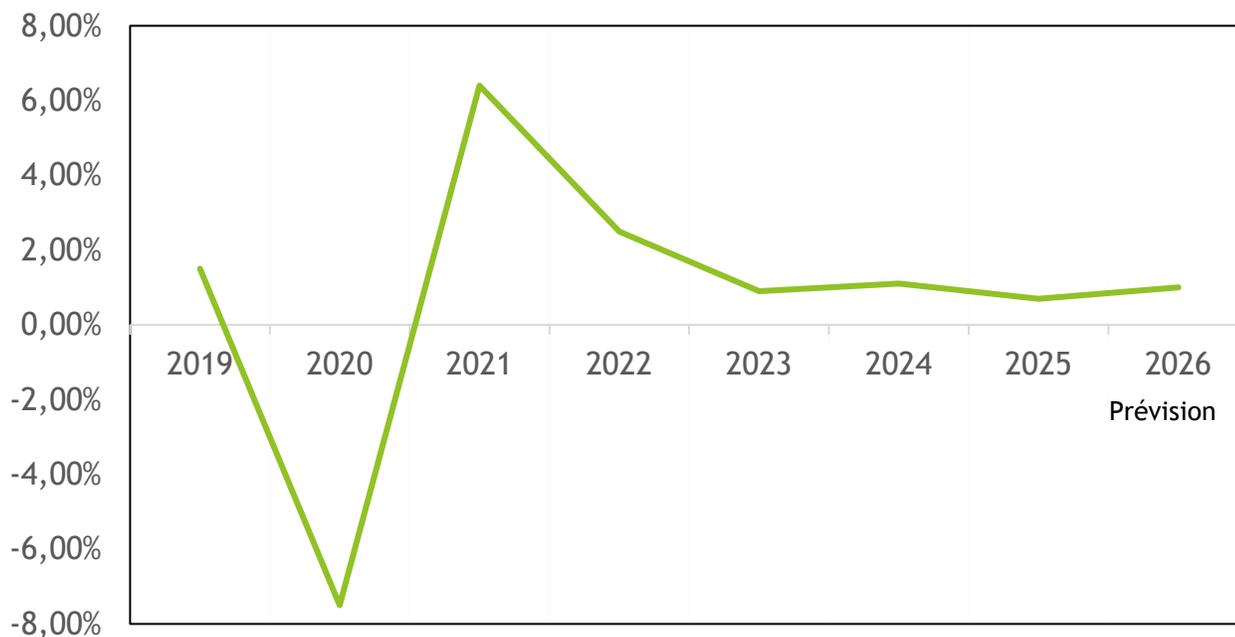
LE CONTEXTE GENERAL NATIONAL

I. QUELQUES CHIFFRES CLES SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Ce rapport d'orientation budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte politique tendu où l'Etat cherche à réduire son déficit public en augmentant ses recettes et en réduisant ses dépenses.

Il est réalisé à partir des éléments connus au jour de sa rédaction, sous réserve du vote de la loi de finances, qui peut avoir des conséquences financières sur le budget de la commune tant en recettes (baisse des dotations) qu'en dépenses (contribution à la réduction du déficit budgétaire, charges patronales ...) par le Parlement.

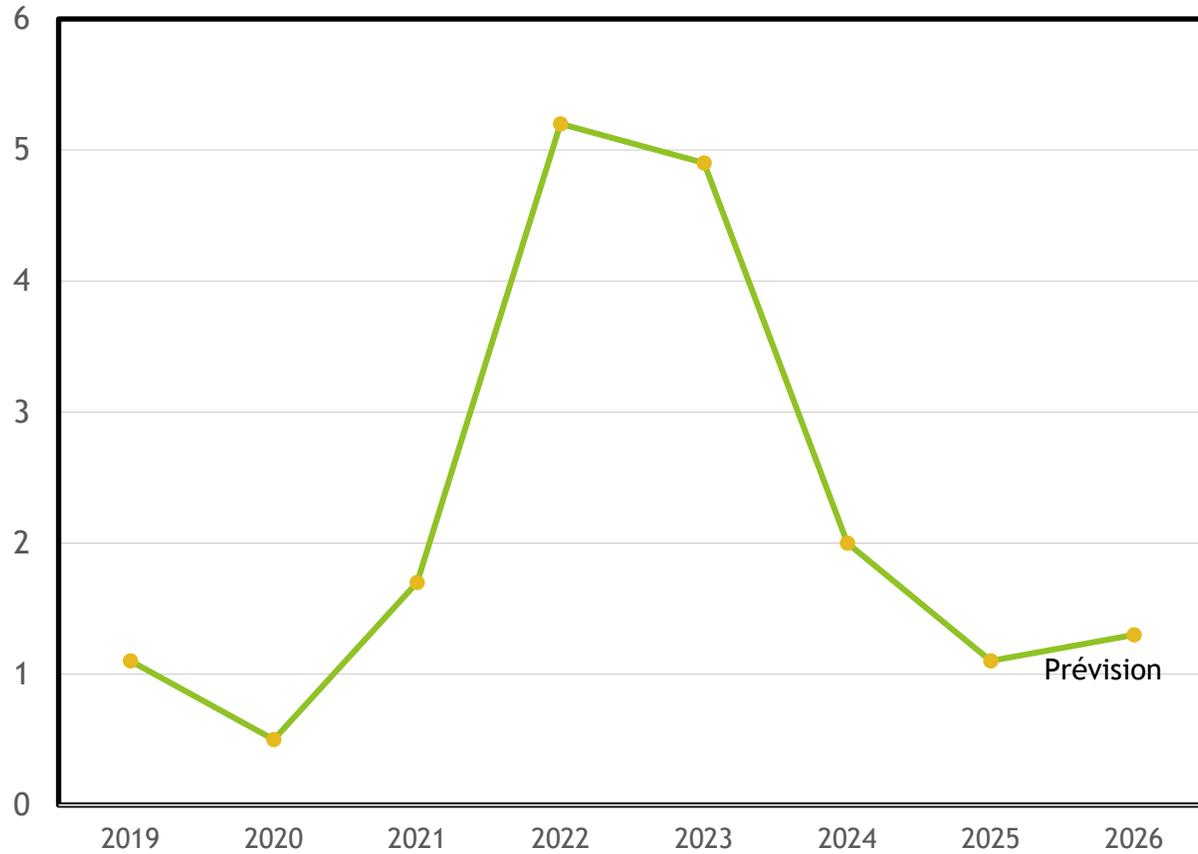
EVOLUTION DU PIB DE 2019 A 2026 (en %)



Croissance :

- ➔ Une croissance du PIB de 1,10 % en 2024
- ➔ Prévision de 0,7 % en 2025
- ➔ Estimation de 1 % en 2026

EVOLUTION DE L'INFLATION DE 2019 A 2026 (en %)



Inflation :

- ➔ Une inflation de 2 % en 2024
- ➔ Prévision ramenée autour de 1,1 % en 2025
- ➔ Estimation de 1,3 % en 2026

EVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE DE 2019 A 2026 (en % de PIB)



De dette publique :

- ➔ Une dette publique de 113,20 en 2024 (en % de PIB)
- ➔ Prévision autour de 115,90 en 2025 (en % de PIB)
- ➔ Estimation de 117,90 en 2026 (en % de PIB)

LE CONTEXTE GENERAL NATIONAL

II. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

1) LES RECETTES

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont en baisse d'un milliard d'euros par rapport à la LFI 2025 et s'élèvent à 53,45 milliards d'euros (54,43 Md€ en 2025).

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF constitue la dotation la plus importante attribuée aux communes, aux EPCI à fiscalité propre et aux départements, et à partir de 2026, aux régions (66% des concours financiers de l'Etat aux collectivités).

Au PLF 2026, la DGF s'élèvera à un peu plus de 32,6 Md€. Le gouvernement envisage de la geler au montant 2025, ce qui correspond à une baisse en euros constants.

b) Les dotations de péréquation

En 2026, le PLF prévoit d'accroître le poids des dotations de péréquation dans la DGF :

- + 290 M€ pour les communes (comme en 2025) qui se répartit comme suit :
 - 140 M€ sur la DSU et 150 M€ sur la DSR.
- + 90 M€ pour les EPCI.
- + 10 M€ pour les départements

L'EVOLUTION DE LA PEREQUATION VERTICALE DE 2019 A 2026

En M €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (montants prévisionnels)
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2291	2381	2471	2566	2656	2806	2956	3096
Dotation de solidarité rurale (DSR)	1602	1692	1782	1877	2077	2227	2377	2527
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	794	794	794	794	794	794	794
Total dotations de péréquation des communes	4687	4867	5047	5237	5527	5827	6127	6417
Surplus annuel	180	180	180	190	290	300	300	290
Surplus annuel en %	3,99%	3,84%	3,69%	3,76%	+ 5,53 %	+ 5,25 %	+ 5,15 %	+ 4,73

Les dotations de péréquation représentent désormais la moitié de la DGF des communes.

c) Les variables d'ajustement

Il y aura un impact à la baisse sur les variables d'ajustement. En 2026, le niveau de la minoration atteindra 527 M€.

Les dotations concernées par une baisse en 2026 sont :

- Les dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) départementale (- 1174 M€ au total) et régionale (- 98 M€ au total).
- La DCRTP du bloc communal (-6 702 M€ au total). Elle a été épargnée sur la période 2019 à 2023 mais est mise à contribution depuis 2024.
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (-164 M€ au total). Le FDPTP est appelé à contribution au financement des variables d'ajustement depuis 2024.

2) LES NOUVEAUTES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 :

a) Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

Il est proposé de recentrer le FCTVA sur les dépenses d'investissement :

- Une réduction du champ des dépenses concernées par le FCTVA :

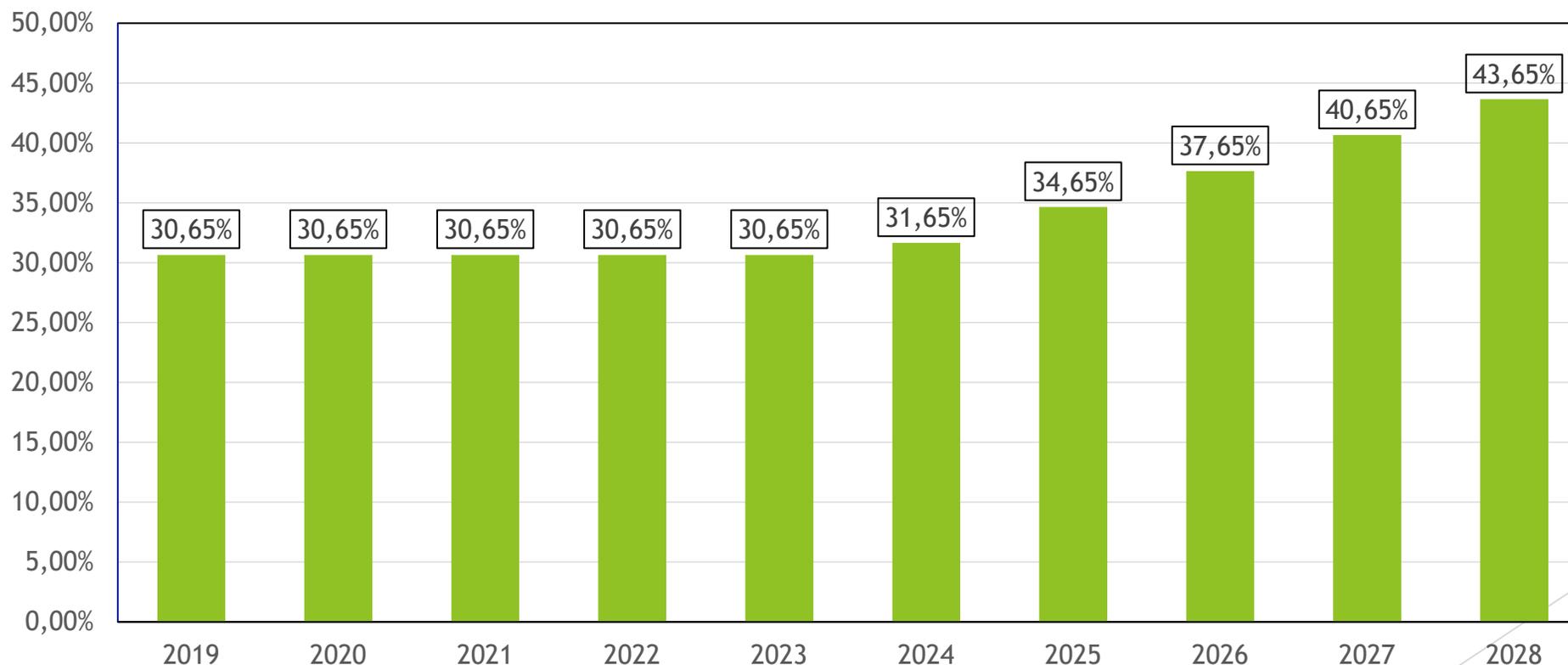
Suppression de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement : entretien bâtiments publics et de la voirie, entretien des réseaux et fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage.

b) Les cotisations patronales de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) :

L'augmentation de 2026 est de 3 points de la cotisation employeur à la CNRACL.

Le déficit de la CNRACL étant appelé à s'accroître, le taux de cotisation pourrait augmenter dans les années à venir.

EVOLUTION DU TAUX DE LA COTISATION CNRACL SUR LA PERIODE DE 2019 A 2028



c) Un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT) :

Ce nouveau fonds remplacera les dotations d'investissement historiques bénéficiant au bloc communal (DETR, DSIL, DPV).

Il permettra une meilleure lisibilité du soutien de l'Etat à l'investissement local et une simplification des dispositifs.

L'attribution des subventions sera confiée au Préfet de département en lien avec une commission départementale d'élus.

Cette dotation conservera les deux objectifs historiques, le soutien aux petites collectivités et aux collectivités urbaines détenant des quartiers " politique de la Ville ".

d) Reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO)

La mise en place de ce dispositif (DILICO) sera étendue en 2026 à de nouvelles collectivités. Le gouvernement envisage de doubler le nombre de collectivités concernées. Une attention devra être portée sur les critères applicables, afin de s'assurer que la commune ne soit pas éligible à ce dispositif.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE

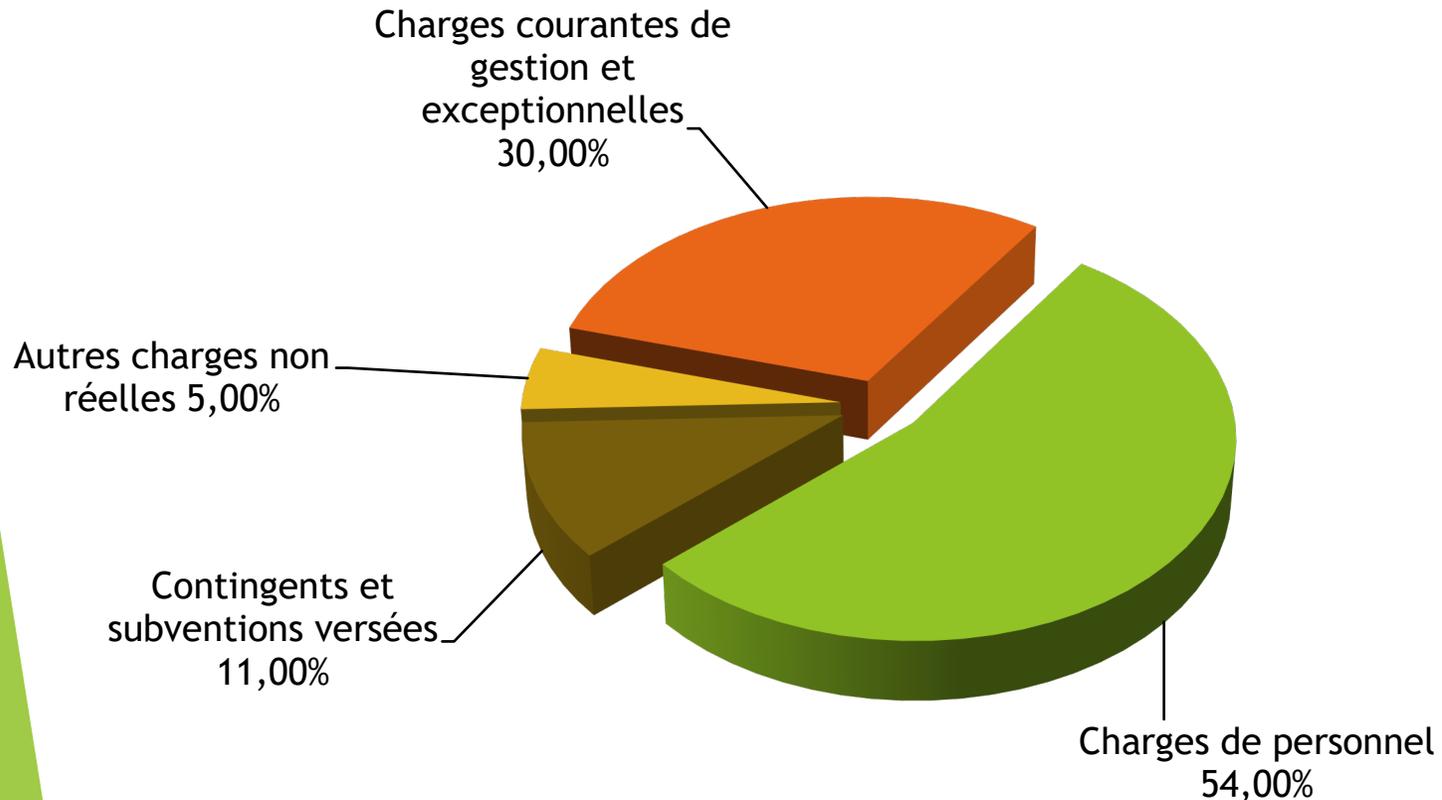
- La situation financière des dernières années a été impactée par l'augmentation de l'énergie et par le contexte inflationniste. Aujourd'hui, certaines enveloppes budgétaires se stabilisent sur des niveaux élevés, ce qui fragilise la marge d'autofinancement budgétaire, qui reste à un faible niveau.
- Les dotations et participations de l'Etat sont également fixées au même niveau que les années antérieures, voire en baisse compte tenu du contexte budgétaire de l'Etat.
La fiscalité locale repose aujourd'hui uniquement sur la taxe sur le foncier bâti et non bâti qui resteront au même niveau.
Les possibilités d'évolution des autres recettes (redevances, tarifs, fiscalité indirecte ...) sont mises en œuvre, mais ne génèrent que de faibles augmentations.
- Le niveau d'autofinancement doit être observé, afin de maintenir pour les années à venir, un équilibre budgétaire réel de la section de fonctionnement.
- Le niveau des prix de l'électricité, du gaz et de l'ensemble des matériaux et prestations reste figé et ne redescend pas malgré certaines baisses de prix.
Les pistes d'économies internes (réorganisation, choix d'investissement...) restent une ambition constante, tout en maintenant l'objectif de niveau élevé de la qualité des services publics.
- Les contraintes qui ont pesé sur les budgets des dernières années continuent donc de maintenir une pression sur l'équilibre budgétaire.
Il est nécessaire d'être attentif à d'éventuelles évolutions, susceptibles de mettre en cause les hypothèses des prochains budgets, dans un contexte national tendu qui associera les collectivités aux efforts d'économies.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE

I. LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE 2024

1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

PRESENTATION SYNTHETIQUE RETRACANT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2024



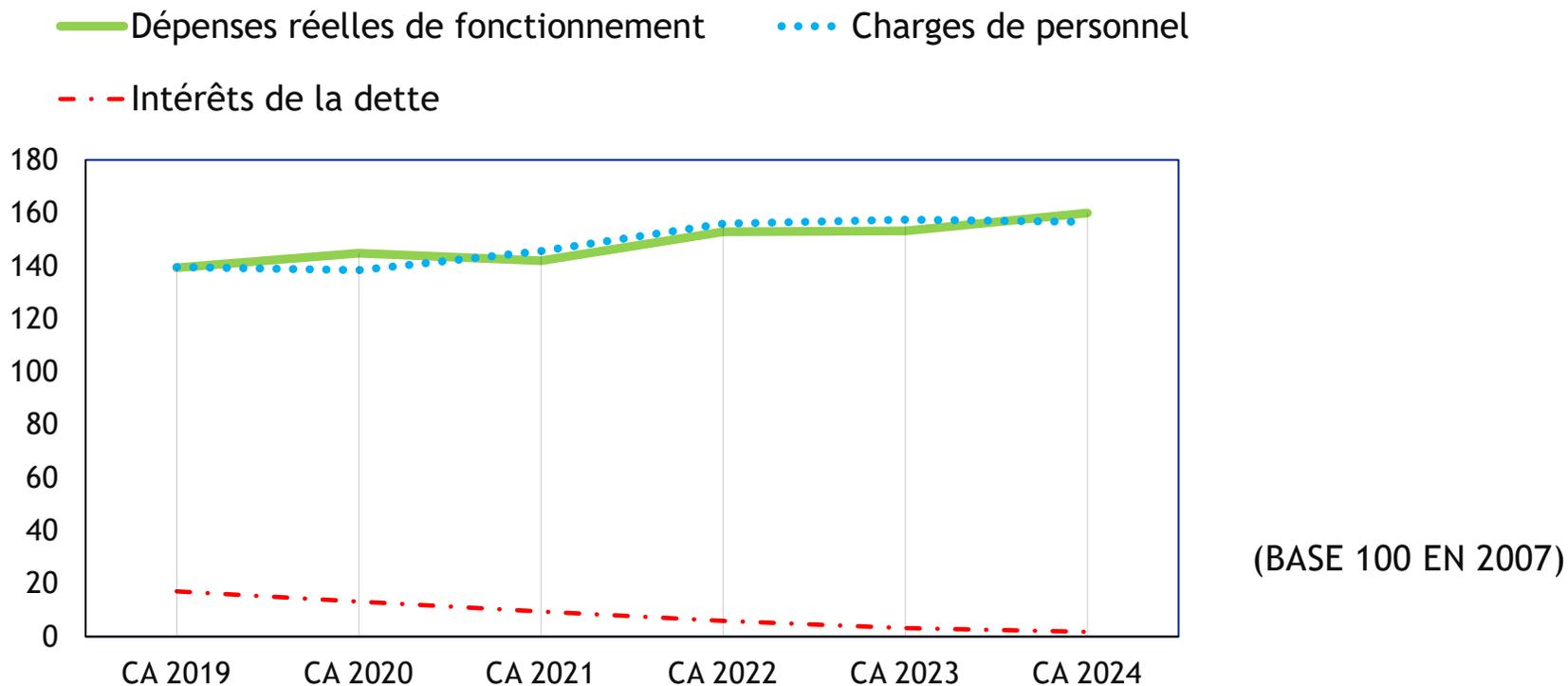
Des dépenses de fonctionnement représentées pour un peu plus de la moitié par les charges de personnel et pour un tiers par les charges à caractère général

Progression de
4,42% des
dépenses réelles
de
fonctionnement
entre 2023 et
2024

Evolution moyenne
annuelle + 2,47%
entre 2019 et 2024

En milliers d'Euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges courantes de gestion	2 919	2 423	2 660	3 190	3 134	3 688
Charges de personnel	5 964	5 916	6 222	6 665	6 731	6 697
Contingents et subventions versées	1 266	1 309	1 300	1 295	1 330	1 301
Charges financières	37	28	20	12	6	3
Autres dépenses de fonctionnement	12	921	190	29	14	22
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 198	10 597	10 392	11 191	11 215	11 711

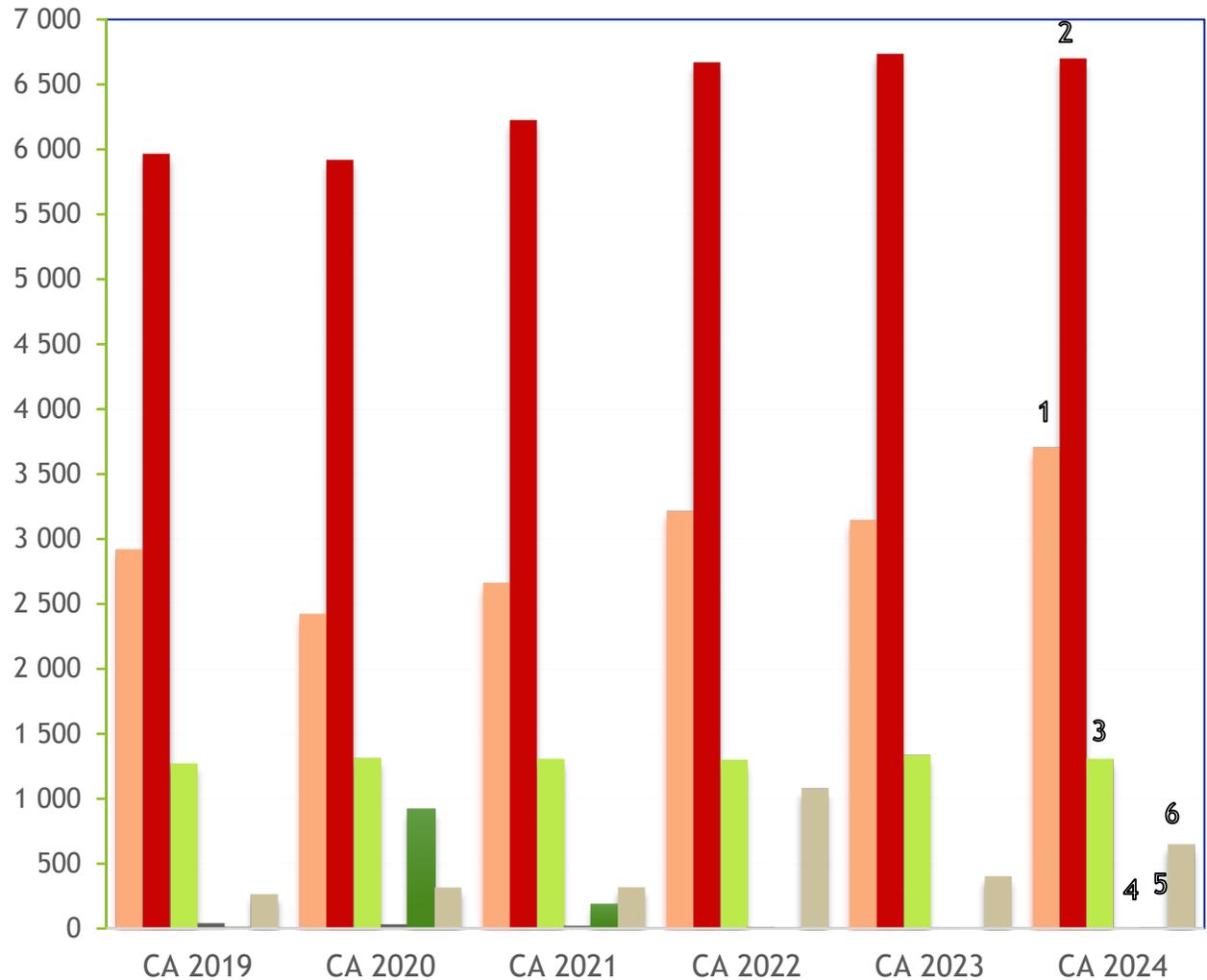
DYNAMIQUE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



En 2024, la collectivité a subi de plein fouet l'inflation qui s'est répercuté sur ses achats directs (hausse du coût des énergies).

Les charges réelles de fonctionnement se montent en 2024 à 1 077 €/habitant contre une moyenne départementale de 1 207 €/habitant et une moyenne nationale de 1 257 €/habitant pour la même strate (strate de référence : communes de 10 000 à 20 000 habitants).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DÉPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT (en k€)



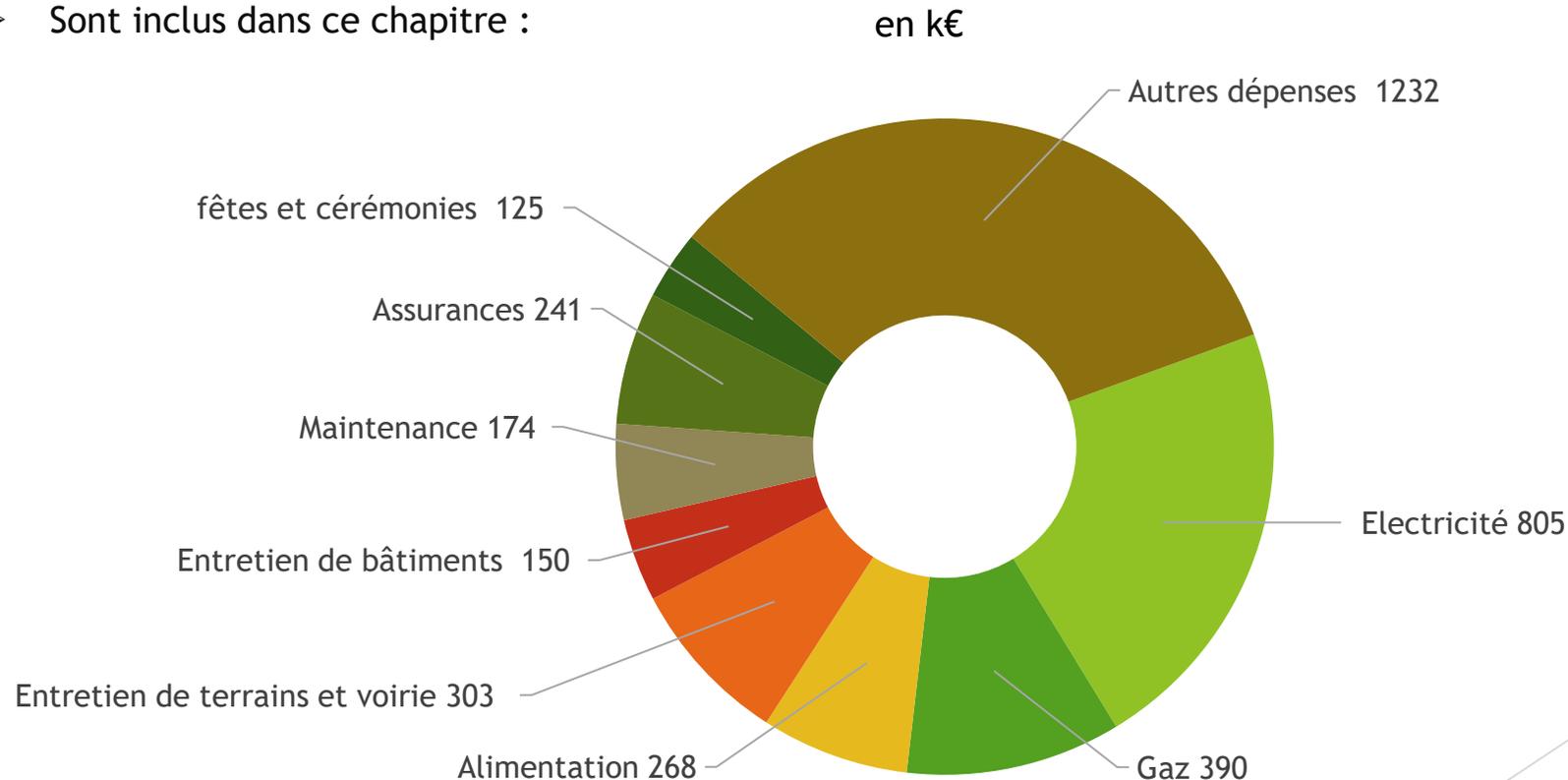
- 1 - Charges générales et diverses
- 2 - Charges de personnel
- 3 - Charges de gestion courante
- 4 - Charges financières
- 5 - Charges exceptionnelles
- 6 - Autres charges non réelles

REPERES

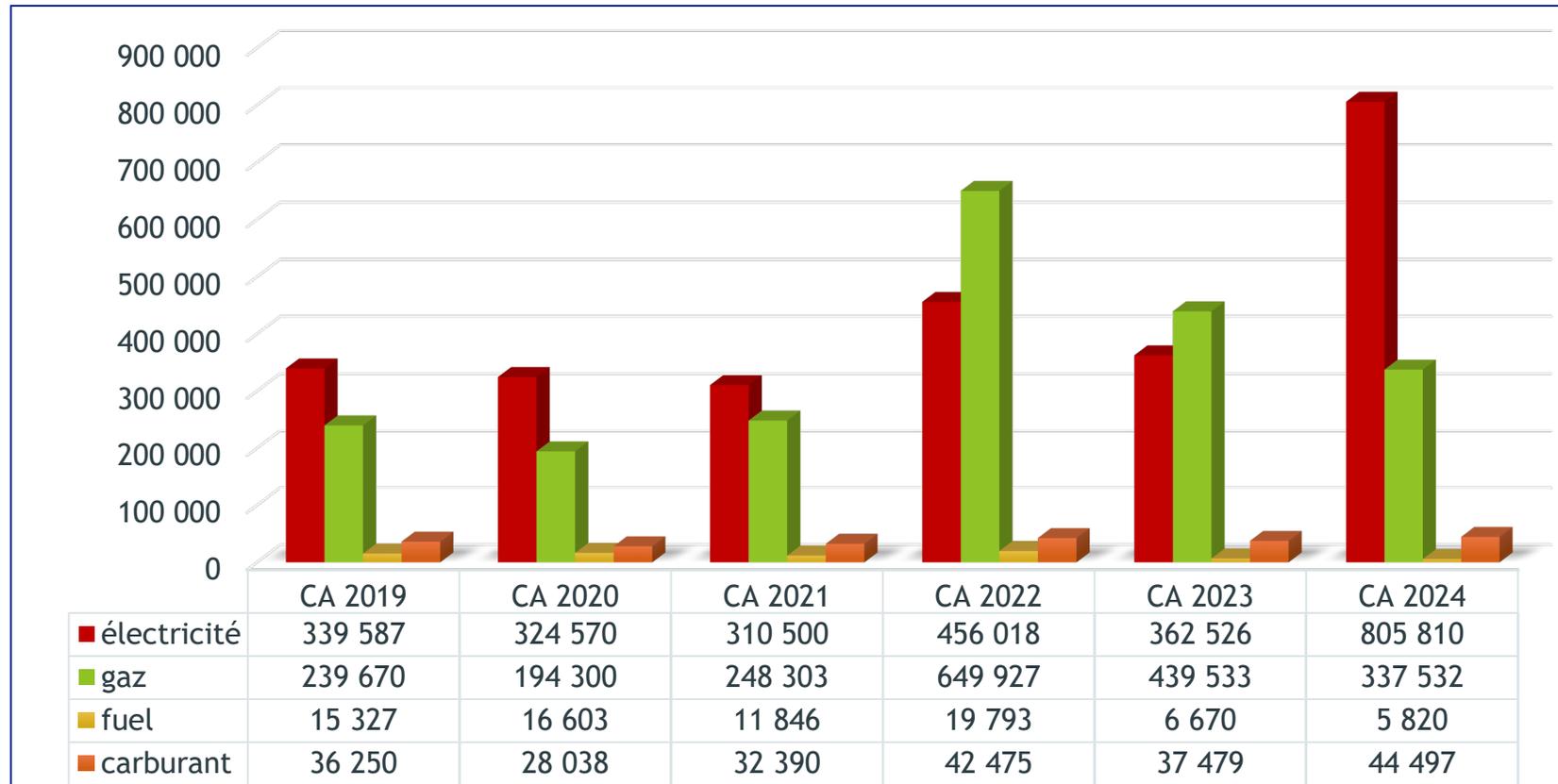
2024	Montant en € par habitant pour la strate de référence				
	En € /hab	Commune	Département	Région	National
Charges générales (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)		340	339	329	331
Charges de personnel (salaires et charges sociales)		616	611	684	735
Charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...)		120	120	137	157
Charges réelles financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...)		0	0	24	23
Charges réelles exceptionnelles		0	1	1	1

a) Les achats et charges externes (chapitre 011)

- En 2024, le chapitre représente 29,84 % des dépenses totales de fonctionnement. Il augmente de 17,67 % sur la période 2023 - 2024 dû à la hausse des énergies (factures de régularisation d'électricité de 2023 reçues et payées en 2024).
- Ces dépenses se montent à 339 €/habitant contre une moyenne départementale de 320 €/habitant et une moyenne nationale de 326 €/habitant pour la même strate.
- Sont inclus dans ce chapitre :



LES ENERGIES (en €)



(1)

(2)

(3)

- 1) Nous avons reçu en 2024 des factures de régularisation de l'année 2023.
- 2) Le démarrage du chauffage dans les bâtiments communaux a été reporté de quelques semaines.
- 3) Passage aux chaudières à gaz.

b) Les données ressources humaines (chapitre 012)

Poste majeur dans le budget, la maîtrise des charges de personnel constitue un enjeu important.

L'objectif de la commune est d'assurer le fonctionnement des services publics, dans le souci de maîtriser la masse salariale.

⇒ Rémunérations :

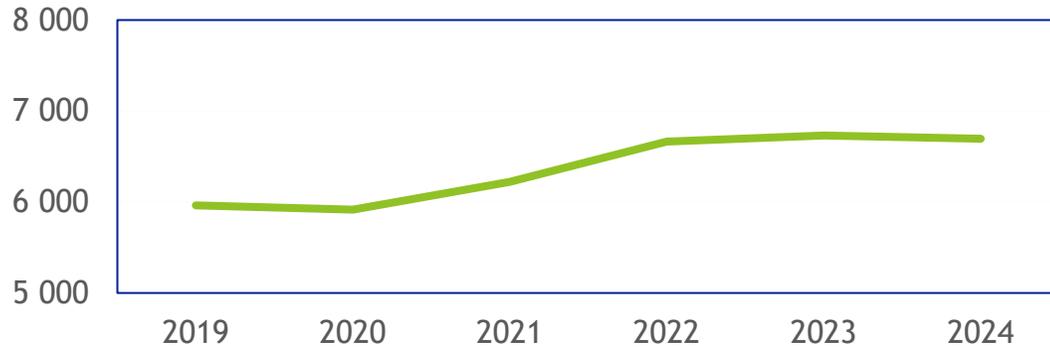
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel	5 964 220,27€	5 916 533,26€	6 222 320,57€	6 665 511,19€	6 731 478,91€	6 697 325,49€

La stabilité des charges de personnel entre 2023 et 2024 (- 0,51 %) s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de nouveaux recrutements et que certains postes sont restés vacants compte tenu des difficultés de recrutement.

En 2024, les charges de personnel représentent 616 €/habitant contre une moyenne départementale de 752 €/habitant et une moyenne nationale de 743 €/habitant pour la même strate.

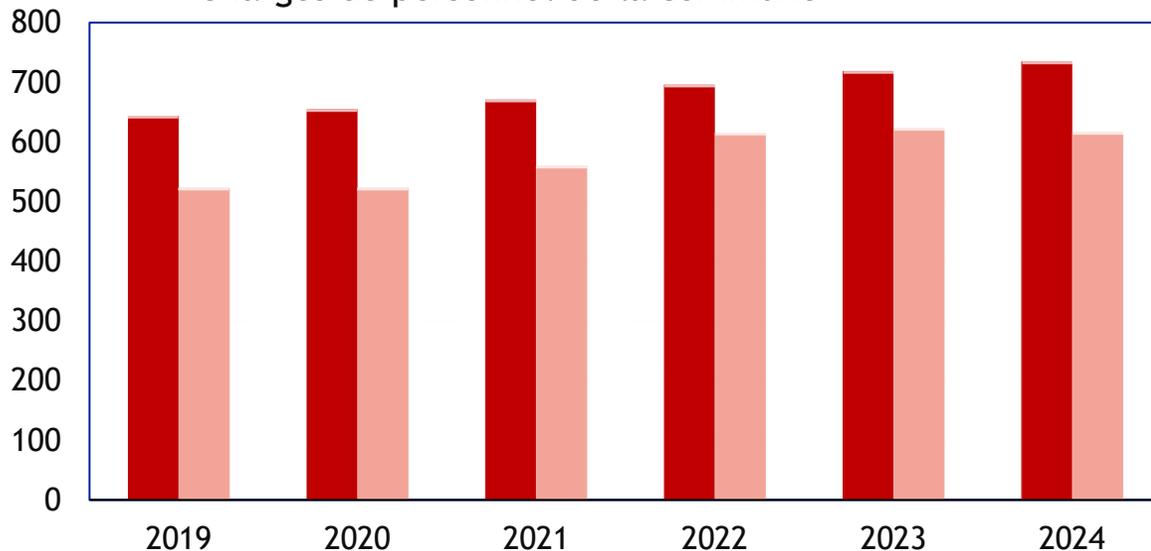
Des
rémunérations
contenues sur
les dernières
années

Charges de personnel (en milliers d'euros)



Charges de personnel (en € par habitant)

- Charges de personnel : moyenne nationale de strate
- Charges de personnel de la commune



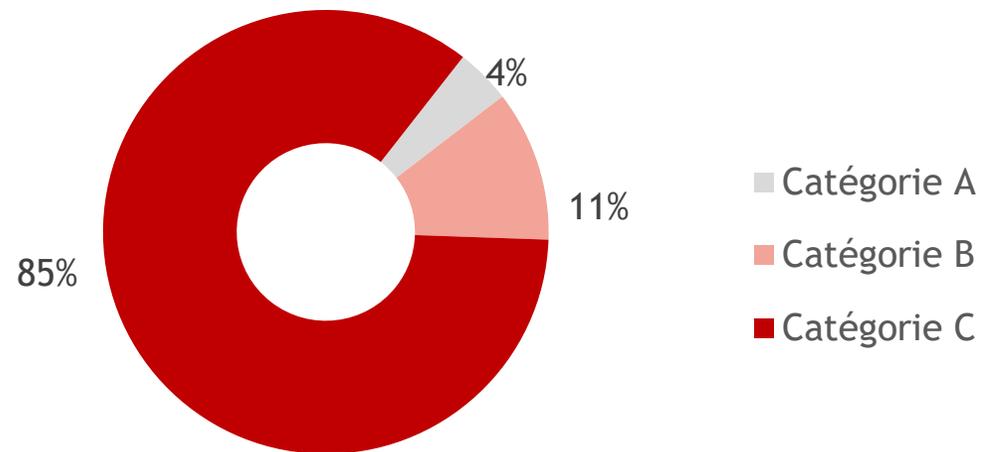
les dépenses pour 2024 comprennent, outre les impacts du glissement vieillesse technicité :

- Facteurs d'évolution dus à l'ancienneté, à la progression de carrière du personnel en place et à la pyramide des âges.
- Revalorisations du SMIC au 1/01/2024 + 1,13 %, au 1/11/2024 + 1,97%.
- 3 avancements de grade accordés en 2024 et une promotion interne.
- Le remplacement d'agents en maladie sur de longs arrêts, ou sur des postes indispensables.

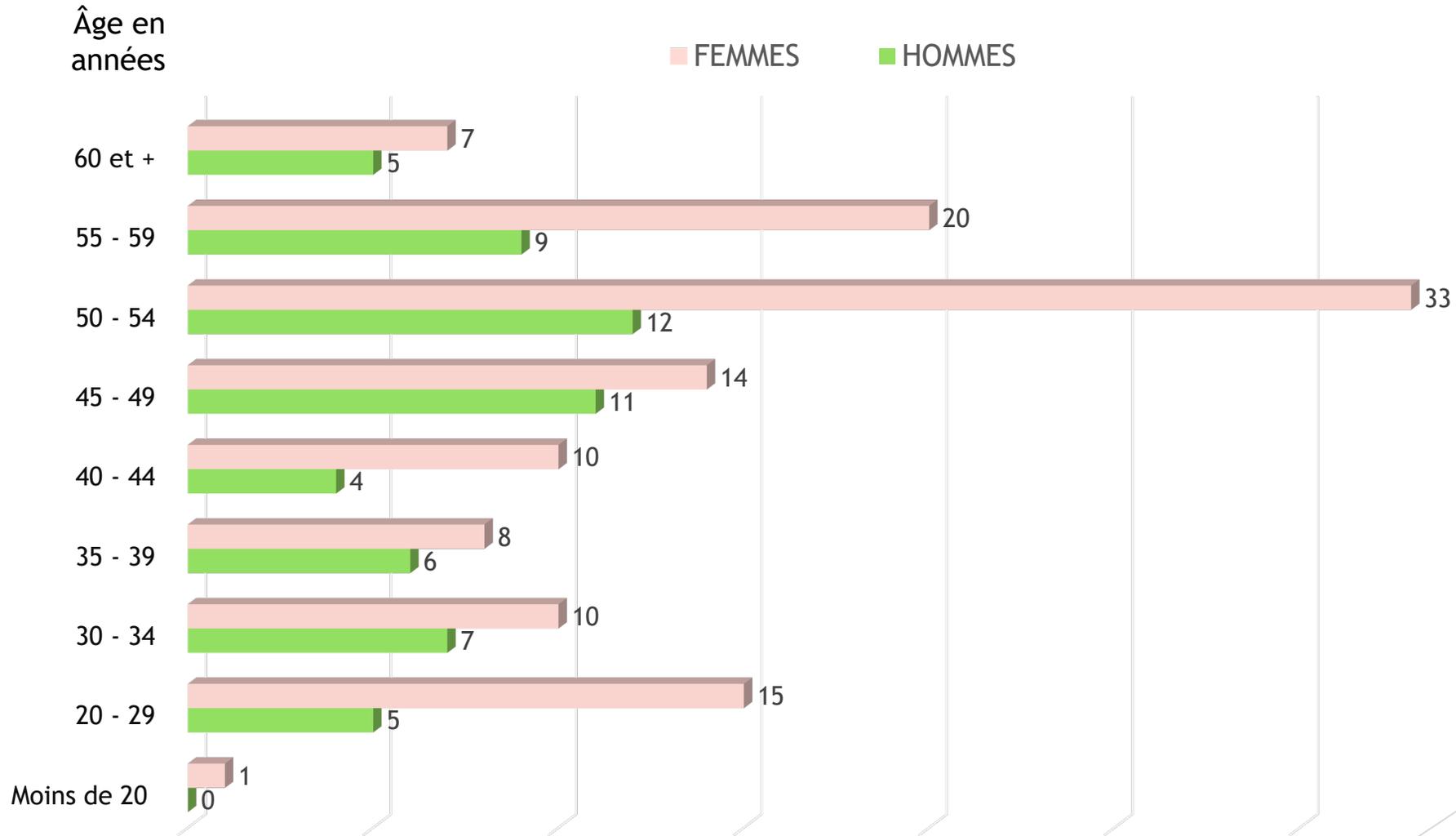
⇒ Structure et évolution des effectifs (pourvus) :

Année	Nombre de titulaires	Nombre de CDI	nombre de CDD	Nombre d'emploi aidé	Total
2019	134	4	40	0	178
2020	140	4	33	0	177
2021	146	4	34	1	185
2022	153	4	27	0	184
2023	144	4	29	0	177
2024	143	4	29	0	176

La répartition des agents par catégorie d'emploi (tous statuts confondus)



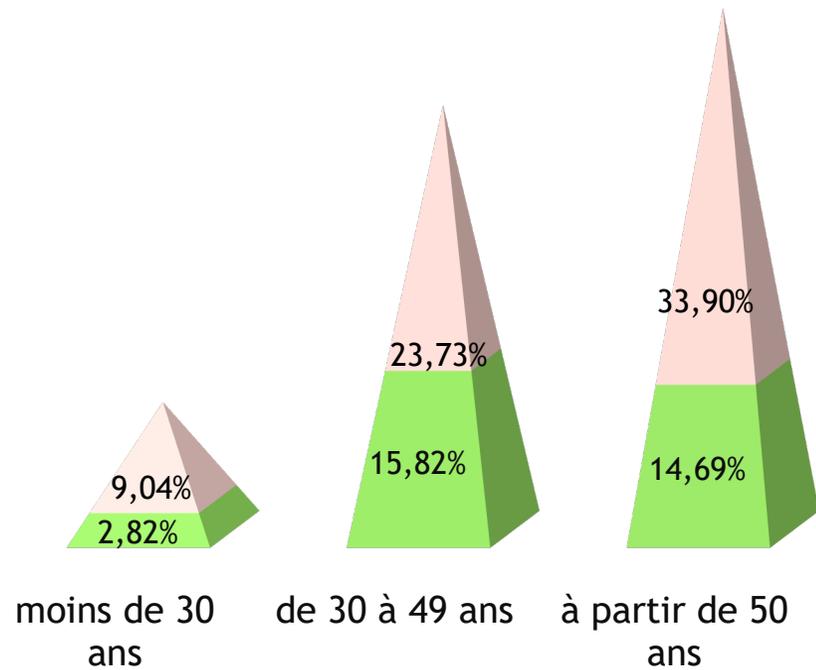
PYRAMIDE DES AGES



Au niveau national, les agents de la fonction publique territoriale sont âgés en moyenne de 44,9 ans. Les moyennes constatées à Villers-Cotterêts sont proches de cette réalité.

REPARTITION DES AGES PAR SEXE

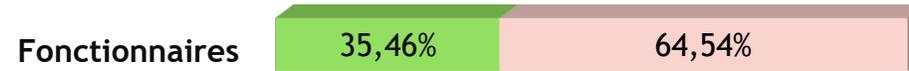
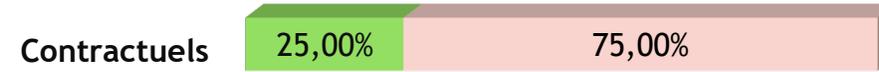
■ HOMMES ■ FEMMES



- En 2025, 2 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite et un agent en retraite pour invalidité
- En 2024, 1 dossier de retraite et 1 dossier de retraite pour invalidité présentés.

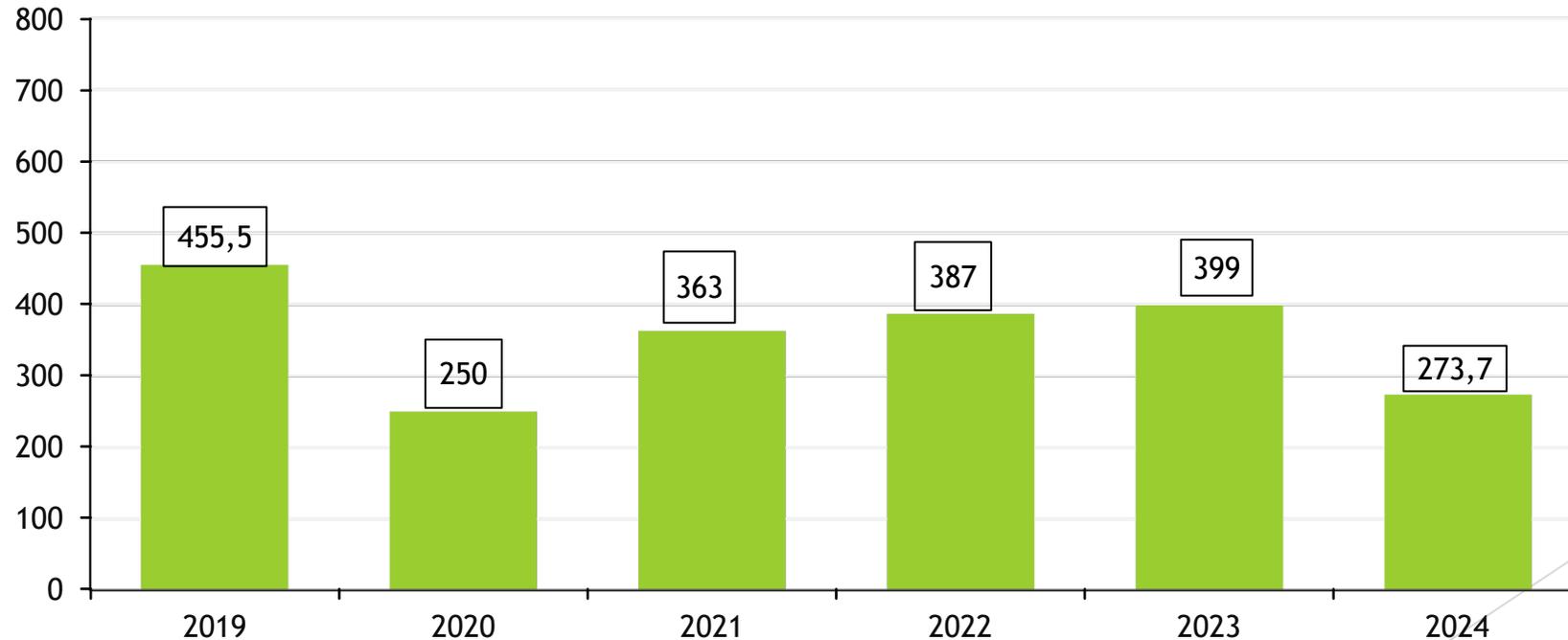
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

■ HOMMES ■ FEMMES



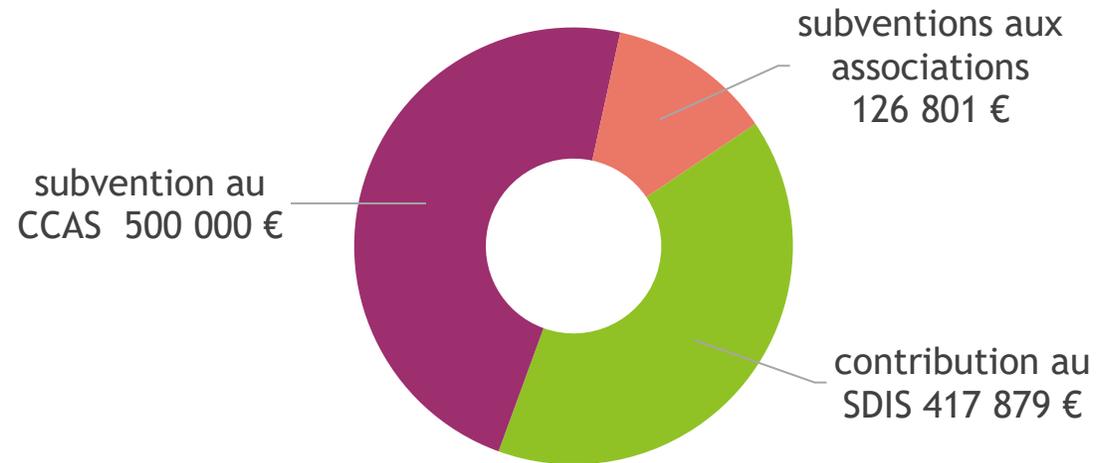
- On peut noter que les emplois administratifs et d'entretien dans les locaux sont occupés largement par des agents féminins.
- Par contre, les services techniques sont représentés par leurs homologues masculins.

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR ANNEE



c) Les subventions, participations et autres charges de gestion (chapitre 65)

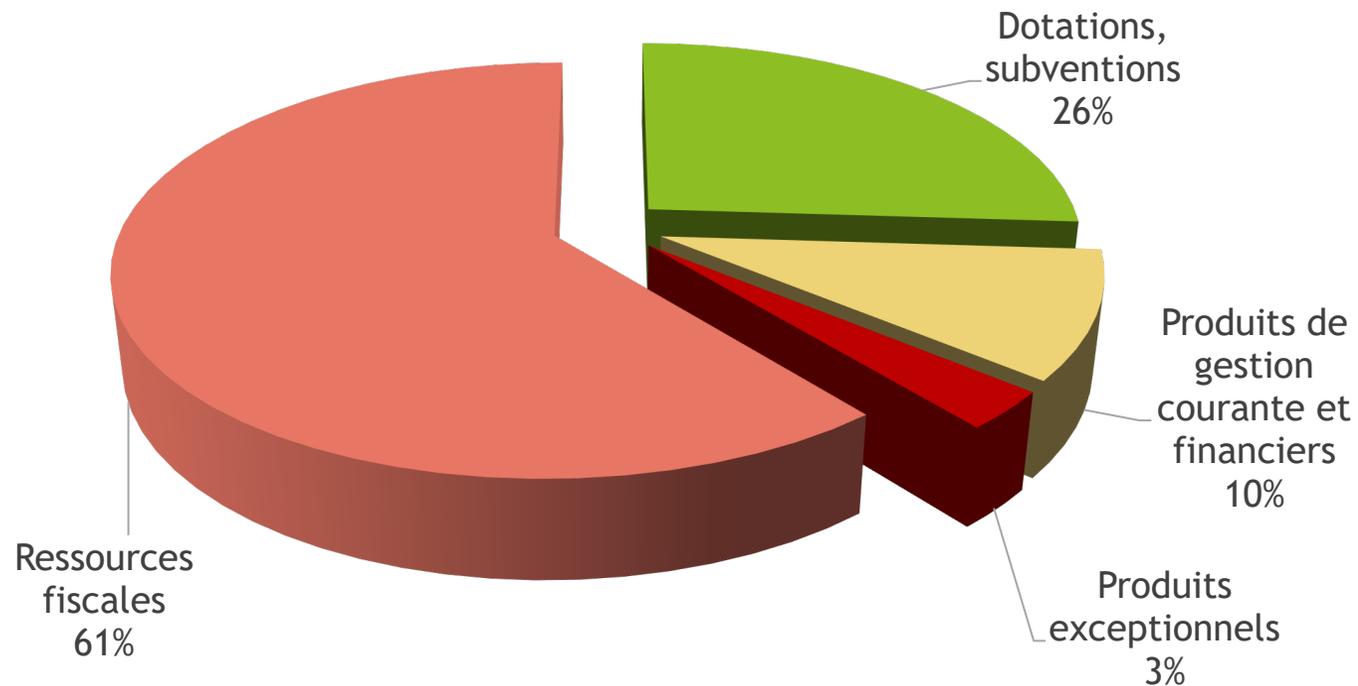
- Ce poste représente 10,53 % des dépenses totales de fonctionnement.
- Les principaux contingents et subventions se répartissent de la manière suivante :



- Les contingents et les subventions versées se montent en 2024 à 120 €/habitant contre une moyenne nationale de 131 €/habitant pour la même strate.
- En 2024, les subventions, contingents et contributions diminuent de 2,19 % par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par le contingent d'incendie, - 5,10 % par rapport à 2023.

2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRESENTATION SYNTHETIQUE RETRACANT LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2024



Des recettes de fonctionnement principalement constituées par les produits de la fiscalité et les dotations.

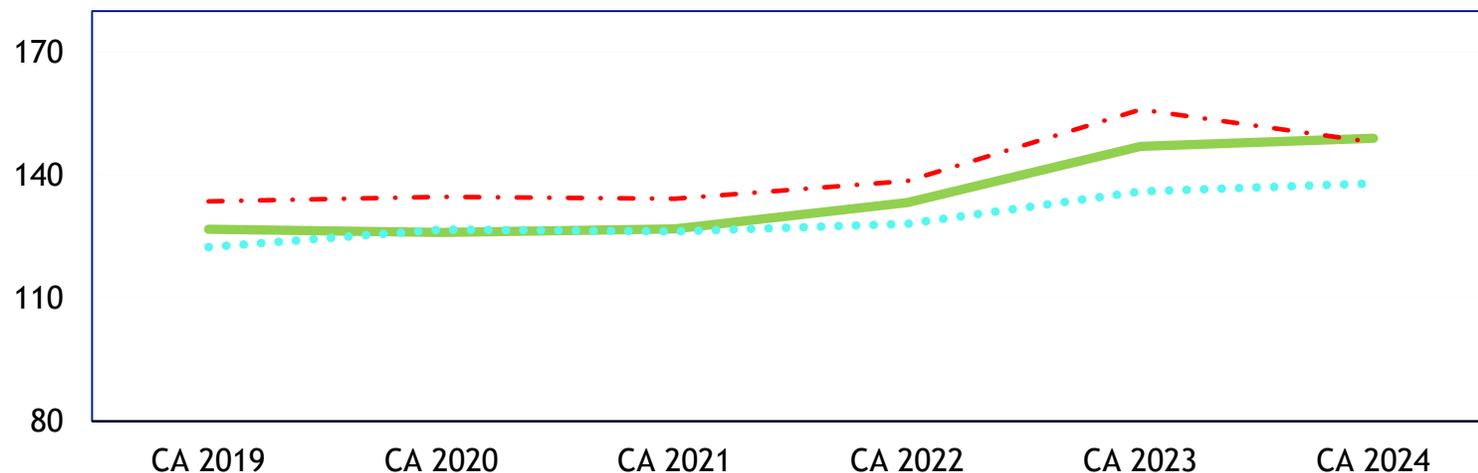
Progression de
1,42% des recettes
réelles de
fonctionnement
entre 2023 et 2024

Evolution moyenne
annuelle de 2,99%
entre 2019 et 2024

En milliers d'Euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Produits des services	579	364	423	584	576	576
Impôts et taxes	7 599	7 863	7 835	7 949	8 427	8 593
dont impôts directs locaux	5 303	5 345	5 322	5 484	5 894	6 156
dont attribution de compensation	1 837	1 837	1 837	1 824	1 824	1 824
dont taxe sur l'électricité	178	178	187	159	247	163
dont droits de mutation	245	295	294	298	275	258
Dotations et participations	3 378	3 406	3 395	3 505	3 945	3 761
dont dotation globale de fonctionnement	905	918	897	869	865	874
dont dotation de solidarité urbaine	1 471	1 525	1 566	1 605	1 645	1 722
dont dotation nationale de péréquation	391	289	208	230	265	255
Produits de gestion courante	190	183	180	151	131	309
Produits financiers	18	0	0	0	0	0
Autres produits	133	127	177	320	70	62
Sous-total hors produits exceptionnels	11 897	11 943	12 010	12 509	13 149	13 301
Produits exceptionnels	159	26	41	152	875	921
Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	1
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 056	11 969	12 051	12 661	14 024	14 223

DYNAMIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

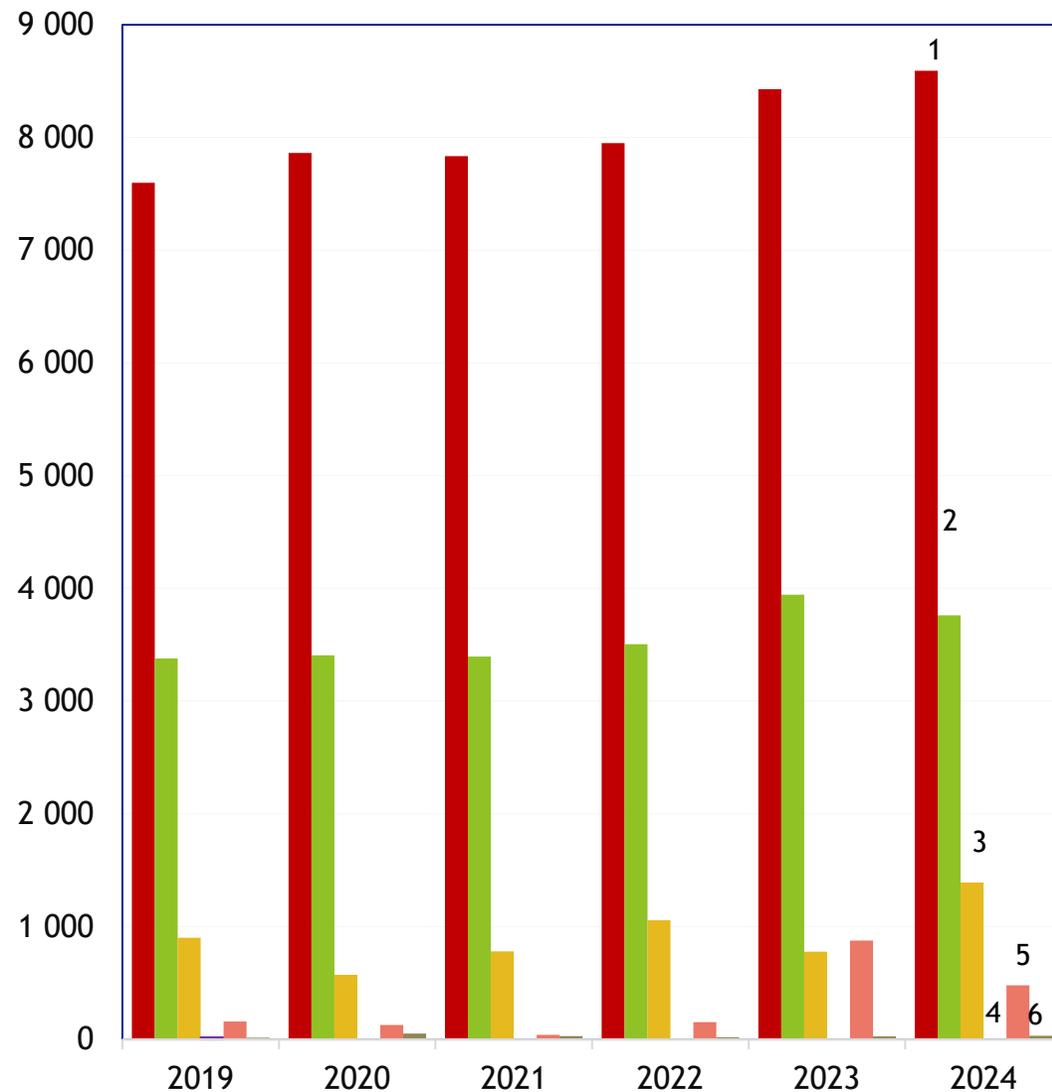
— recettes réelles de fonctionnement ···· impôts et taxes - · - dotations et participations



(BASE 100 EN 2007)

- Les produits réels de fonctionnement se montent en 2024 à 1 309 €/habitant contre une moyenne départementale de 1 407 €/habitant et une moyenne nationale de 1 465€ /habitant pour la même strate.
- L'augmentation de 1,42 % entre 2023 et 2024 s'explique par des régularisations de remboursement d'indemnités journalières des années précédentes (87 670 €), la revalorisation des bases fiscales (+ 7,10 %), l'augmentation de la DSU (+ 76 534 €), des avoirs de l'EDF (275 000 €), la vente de biens immobiliers à l'EPFLO (200 000 €).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT (en k€)



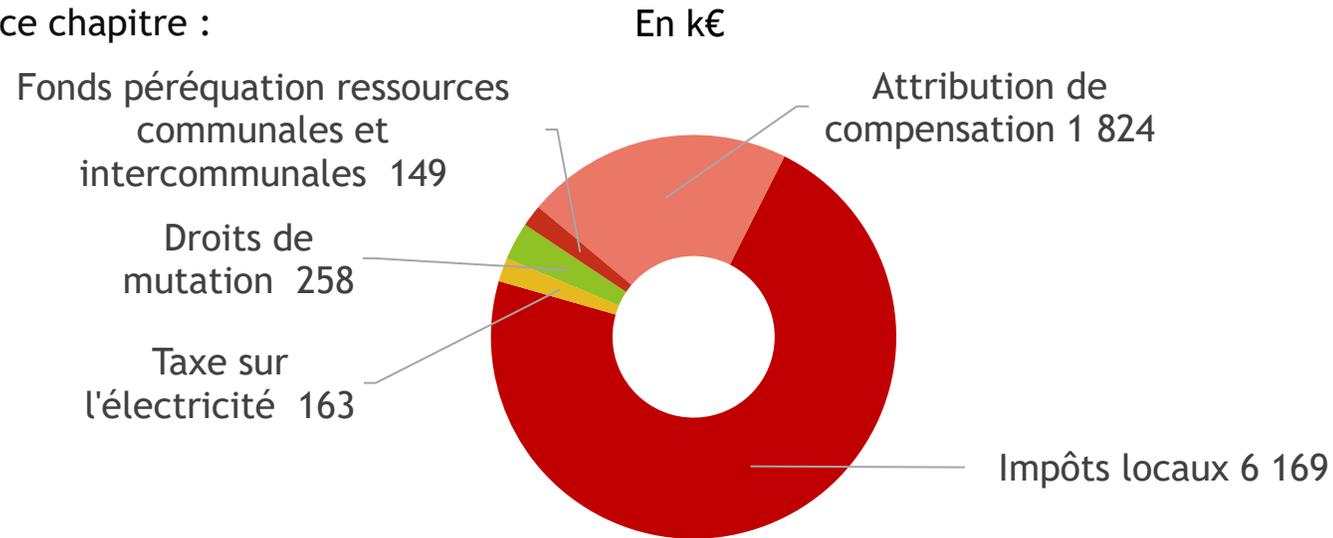
- 1 - Ressources fiscales
- 2 - Dotations et participations
- 3 - Produits courants
- 4 - Produits financiers
- 5 - Produits exceptionnels
- 6 - Autres produits non réels

REPERES

2024		Montant en € par habitant pour la strate de référence		
En € /hab	Commune	Département	Région	National
Ressources fiscales (TH, TFB, TFNB)	790	789	827	988
Dotations et participations dont la DGF	346	346	426	306
Produits courants (locations, baux, revenus des services publics)	127	125	104	152
Produits réels financiers	0	0	6	4
Produits réels exceptionnels	44	25	3	2

a) Impôts et taxes

- Les chapitres comptables 73 et 731 constituent 60,41 % des ressources réelles de fonctionnement de la commune.
- Sont inclus dans ce chapitre :

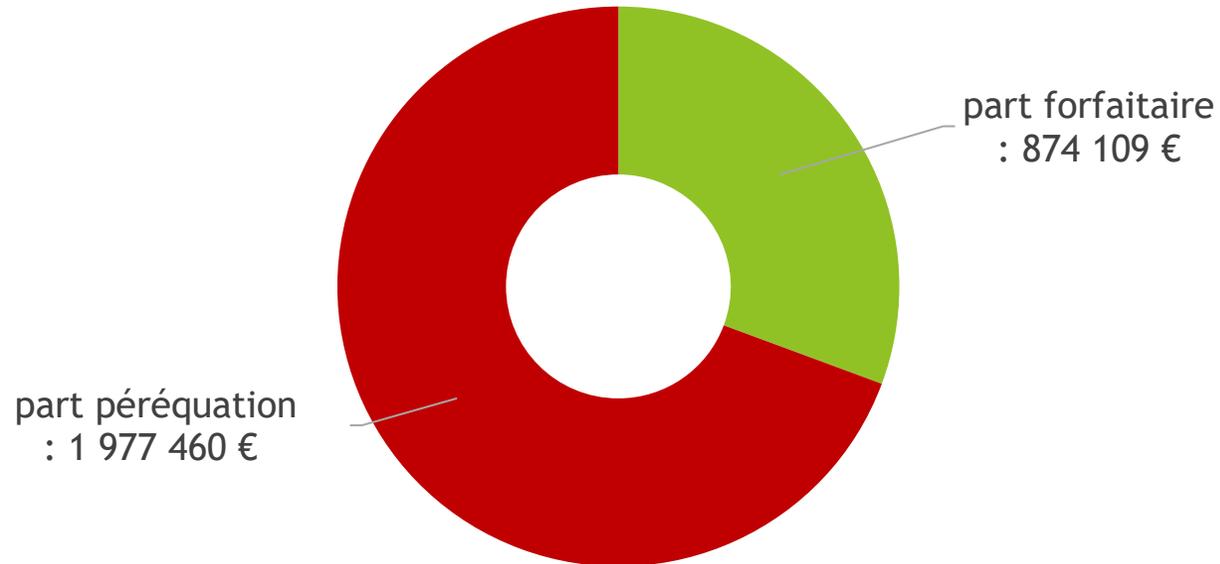


- Le poste est en hausse de 1,97 % par rapport à 2023, due à l'augmentation des bases fiscales.
- Les impôts locaux (taxes foncières et habitation) ont augmenté de 4,62 % sur la période 2023/2024. La progression de l'ensemble des produits de fiscalité locale directe est due à l'augmentation mécanique des bases d'imposition, en application du taux de revalorisation des valeurs locatives cadastrales, le taux voté par la commune étant resté inchangé.
- La part du poste des impôts locaux dans les recettes réelles de fonctionnement représente 43,37 %, soit un montant de 567 € /habitant contre une moyenne départementale de 588 € /habitant et une moyenne nationale de 674 € /habitant pour la même strate.
- Et les autres impôts et taxes sont en baisse de 4,19 % par rapport à 2023 (baisse de la taxe sur l'électricité et des droits de mutation).

b) Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre représente 26,44 % des produits réels de fonctionnement et comprend essentiellement la DGF (participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales).

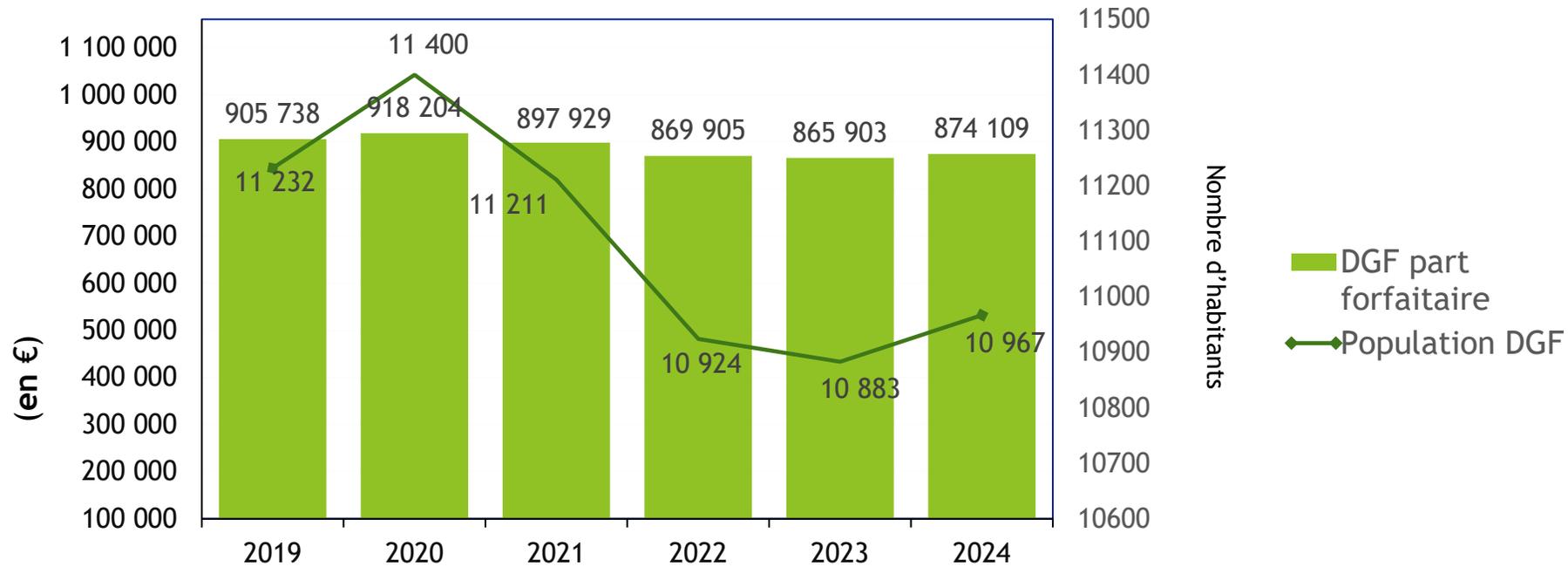
STRUCTURE DE LA DGF 2024



EVOLUTION DE LA DGF TOTALE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population DGF	11 232 hab.	11 400 hab.	11 211 hab.	10 924 hab.	10 883 hab.	10 967 hab.
DGF totale	2 769 579 €	2 732 980 €	2 672 939 €	2 705 442 €	2 777 521 €	2 851 569

EVOLUTION DE LA DGF (part forfaitaire) ET DE LA POPULATION DGF



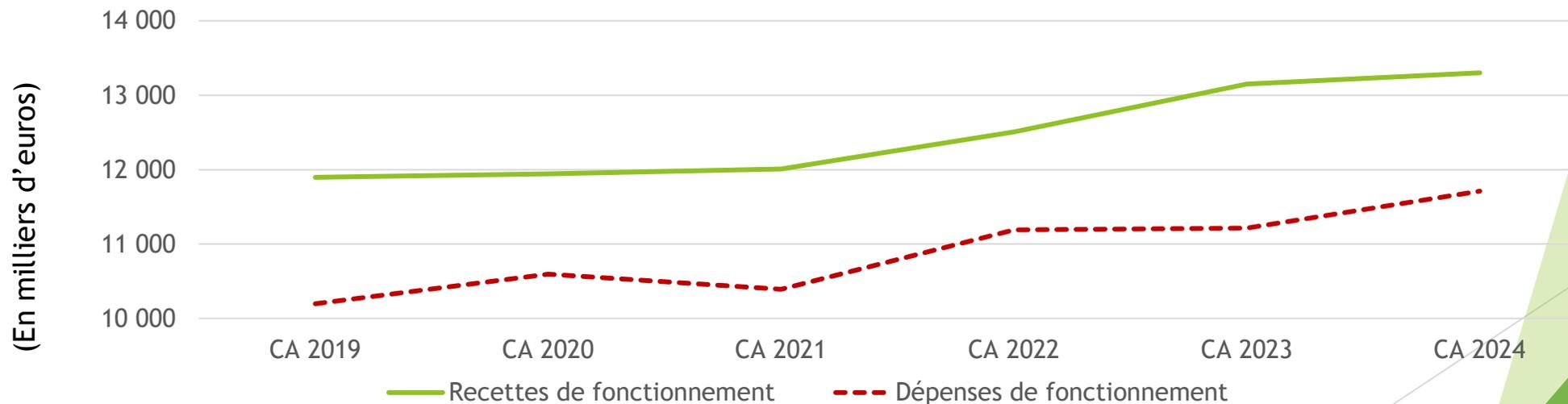
- La part forfaitaire de la DGF a baissé de 4,80 % sur 5 ans, en corrélation avec l'évolution de la population en repli depuis quelques années et une stabilité entre 2023 et 2024.
- La DSU (dotation de solidarité urbaine) a augmenté entre 2023 et 2024 de + 4,65 % (+ 76 534 €). La présence d'un quartier classé au titre de la politique de la Ville justifie cette augmentation de la DSU.

3) BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

ÉVOLUTION DE “L’EFFET CISEAUX”
(COMPARAISON DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT/RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES HORS CESSIONS
ET PRODUITS EXCEPTIONNELS)

En milliers d’Euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes	11 897	11 943	12 010	12 509	13 149	13 301
Dépenses	10 198	10 597	10 392	11 191	11 215	11 711

Le graphique ci-dessous illustre “l’effet ciseaux”. Il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses.



En 2024, “l’effet ciseaux” s’établit à 3,26 % avec des dépenses de fonctionnement en hausse de 4,42 % contre 1,16%, pour les recettes.

Comment expliquer cette hausse des dépenses de fonctionnement malgré notre politique de maîtrise des achats ?



Plusieurs facteurs :

- Impact de la crise inflationniste avec la hausse du prix des fournitures et des matières premières.
- Impact de la crise énergétique due à la guerre en Ukraine.
- Les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations.
- Le poids croissant des normes.
- La hausse drastique des primes des contrats d'assurance.
- La hausse des dépenses de personnel en partie due à des décisions gouvernementales (attribution de 5 points d'indice supplémentaires en 2024, la hausse des cotisations sociales ...)

Parallèlement, la dynamique des recettes ralentit :



- Une relative stagnation des produits fiscaux (remplacement de la taxe d'habitation par un reversement de l'Etat)
- Des concours financiers, dont la dotation forfaitaire, en baisse.
- Une baisse des produits des droits de mutation du fait d'un tassement des transactions immobilières

4) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

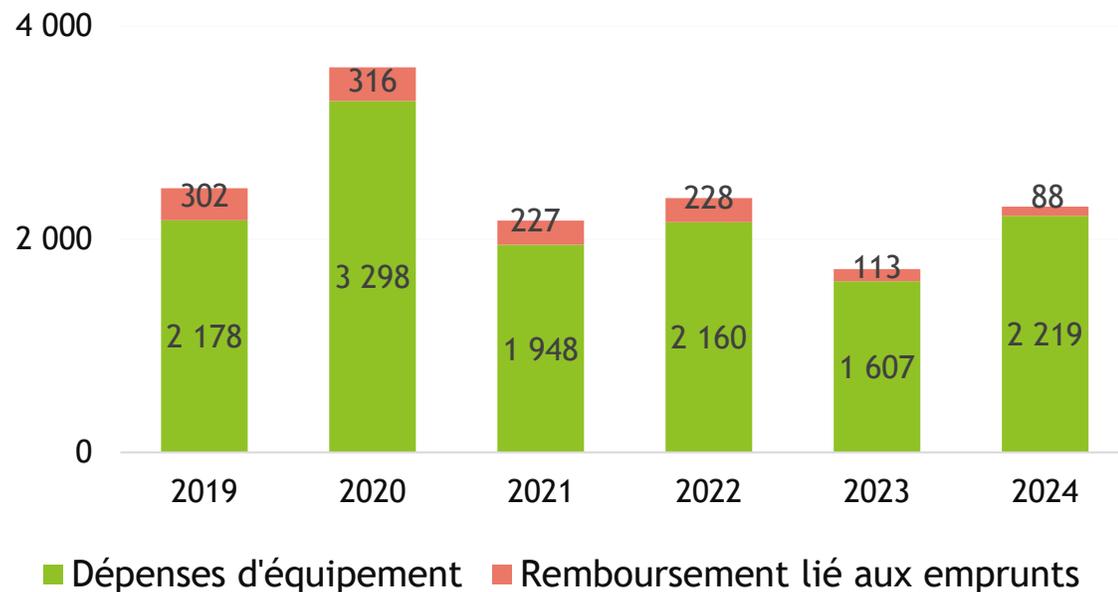
En 2024, les dépenses d'équipement concernent essentiellement :

- Frais d'études : 11 781,48 €
- Acquisition de matériel technique (aspirateurs, peigne à gazon, taille-haie, débroussailleuse, tronçonneuse) : 36 474,57 €
- Acquisition d'un véhicule : 12 469,00 €
 - Acquisition de mobilier : 16 305,49 €
 - Participation versée à la Communauté de Communes Retz-en-Valois pour des travaux d'assainissement (rues du Général Mangin, A. Dumas, Général Leclerc et place Aristide Briand) : 40 387,09€
 - Ossuaire cimetière de Compiègne : 16 480,00 €
 - Travaux de voirie : 1 065 106,62 €
 - Réfection toiture terrasse des vestiaires Thibaut : 24 304,80 €
 - Remplacement de l' éclairage extérieur gymnase Gatineau : 60 499,92 €
 - Remplacement éclairage intérieur gymnase Gatineau : 26 747,08 €
 - Installation VMC vestiaires gymnase Thibaut : 45 726,73 €
 - Démolition bâtiments : 233 711,40 €
 - Travaux électriques centre équestre : 23 774,45 €
 - Mission réhabilitation et construction extension gymnase Gatineau : 75 496,10 €
 - Grilles exposition/barrières : 29 210,42 €
 - Aire de jeux : 90 911,32 €
 - Remplacement chaudières école Démoustier : 72 673,20 €

Des dépenses d'équipement qui représentent en moyenne 94 % des dépenses totales d'investissement

Elles se montent à 204 €/habitant contre une moyenne départementale de 503 €/habitant et une moyenne nationale de 422 € /habitant pour la même strate.

EVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en k€)



Entre le CA 2023 et le CA 2024 :
 Une hausse de 38,09 % de dépenses d'équipement par rapport à 2023, soit un total de réalisation de 2 218 948 € en 2024.
 Un taux de subventionnement moyen de 18 % en 2024.

REPERES

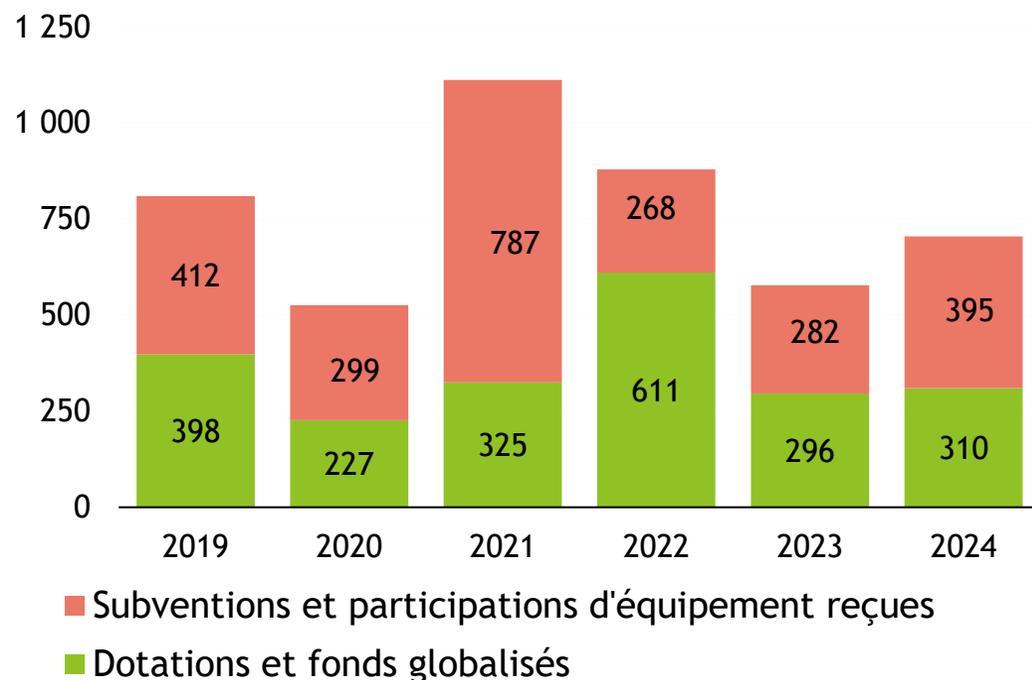
2024	Montant en € par habitant pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
En € /hab				
Dépenses d'équipement	204	209	333	423
Remboursement lié aux emprunts	8	8	86	87

5) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2024, les recettes totales d'investissement comprenant principalement des subventions reçues, les amendes de police et le fonds de compensation de la TVA, représentent un montant de 200 €/habitant contre une moyenne départementale de 452 €/habitant et une moyenne nationale de 524 €/habitant.

Les subventions reçues concernent la démolition de bâtiments impasse du Marchois (146 618 €), le remplacement des sanitaires à l'école Moncond'huy (49 132 €), le remplacement d'éclairage du terrain de football (40 333 €)...

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT (en k€)



REPERES

2024		Montant en € par habitant pour la strate de référence		
En € /hab	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	29	29	44	58
Subventions et participations d'équipement reçues	36	36	91	105

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE

II. LA FISCALITE

TAUX D'IMPOSITION VOTES EN 2024

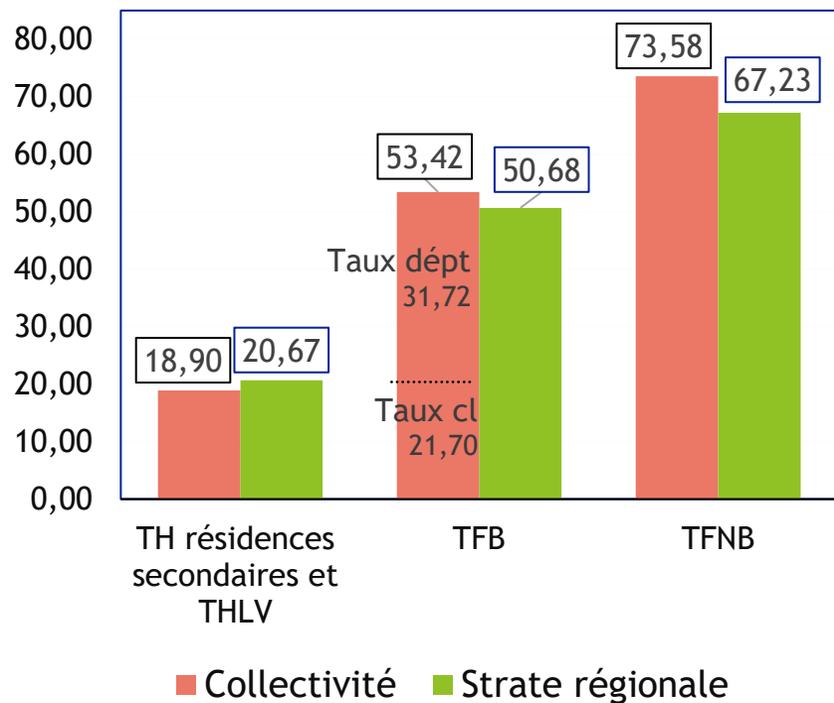
TH	TFB	TFNB
18,90%	21,70 % (taux communal) 31,72 % (taux départemental) 53,42 %	73,58 %

Depuis le 1^{er} janvier 2021, afin de compenser la perte de recettes de taxe d'habitation qui a été supprimée, il est affecté à la commune la part départementale de taxe foncière sur le bâti (le taux communal de TFB comprend désormais le taux départemental).

En 2024, le produit de la taxe sur le foncier bâti représente 5 707 614 € soit 525 € /habitant contre une moyenne départementale de 550 €/habitant et une moyenne nationale de 624 €/habitant pour la même strate.

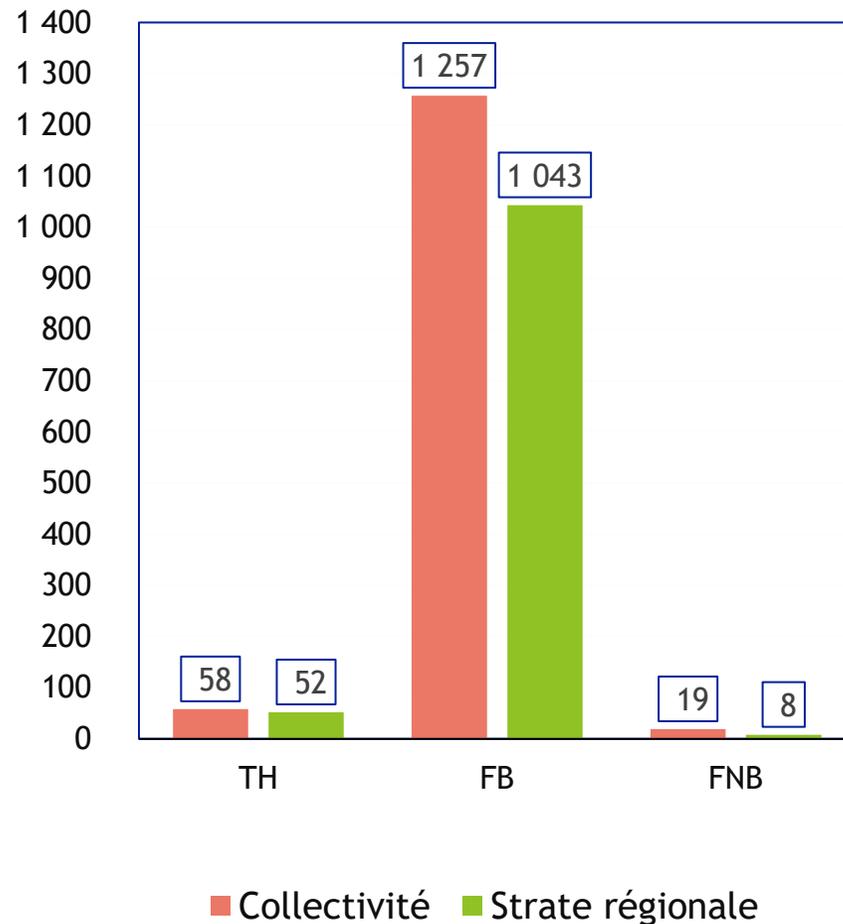
Les taux de taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires, de taxe foncière bâti et non bâti n'ont pas augmenté depuis 2021 (en dehors de l'affectation de la part Départementale)

COMPARAISON DES TAUX EN 2024 (en %)

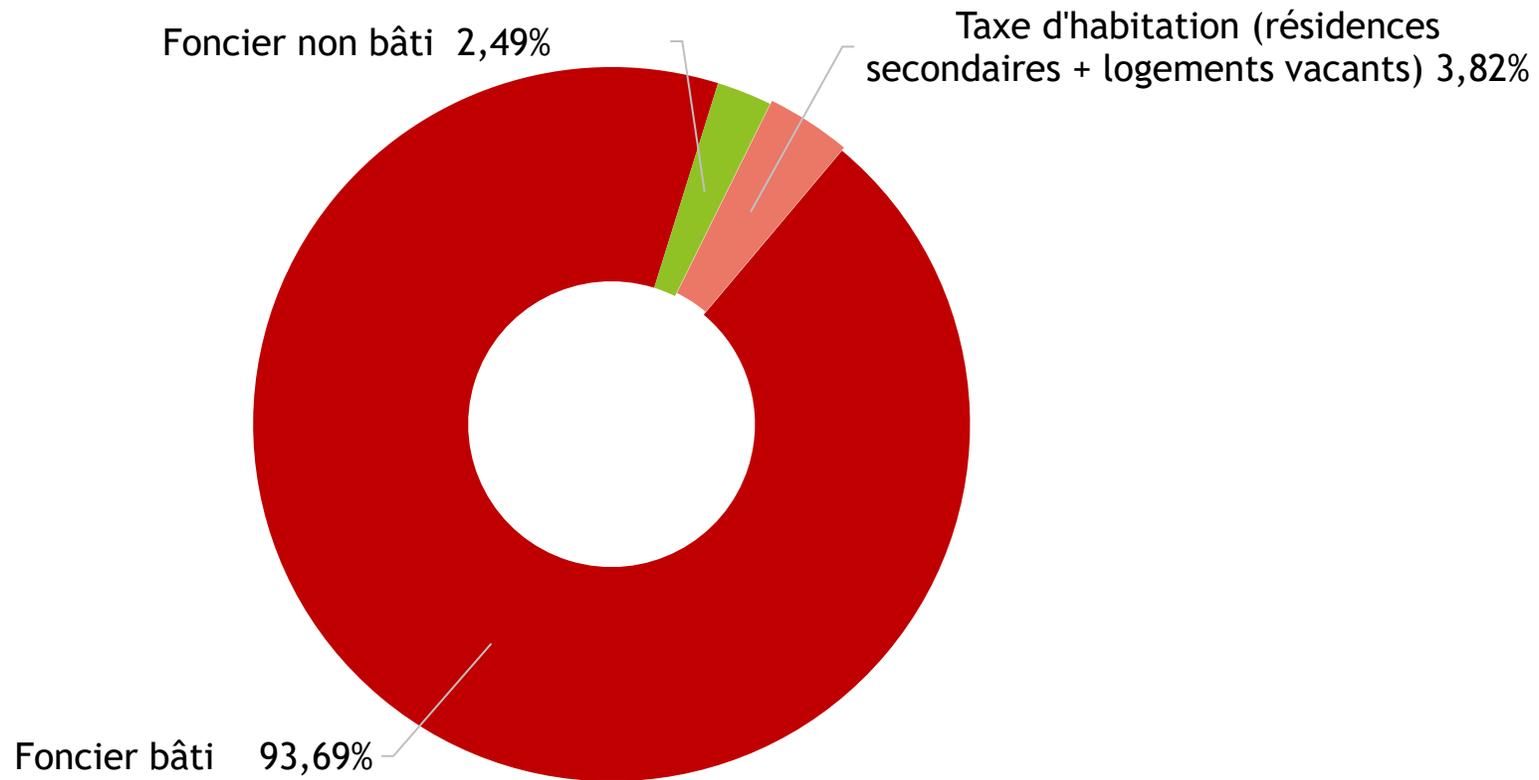


Depuis 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, les bases de TH sont désormais constituées des bases des résidences secondaires et des locaux vacants.

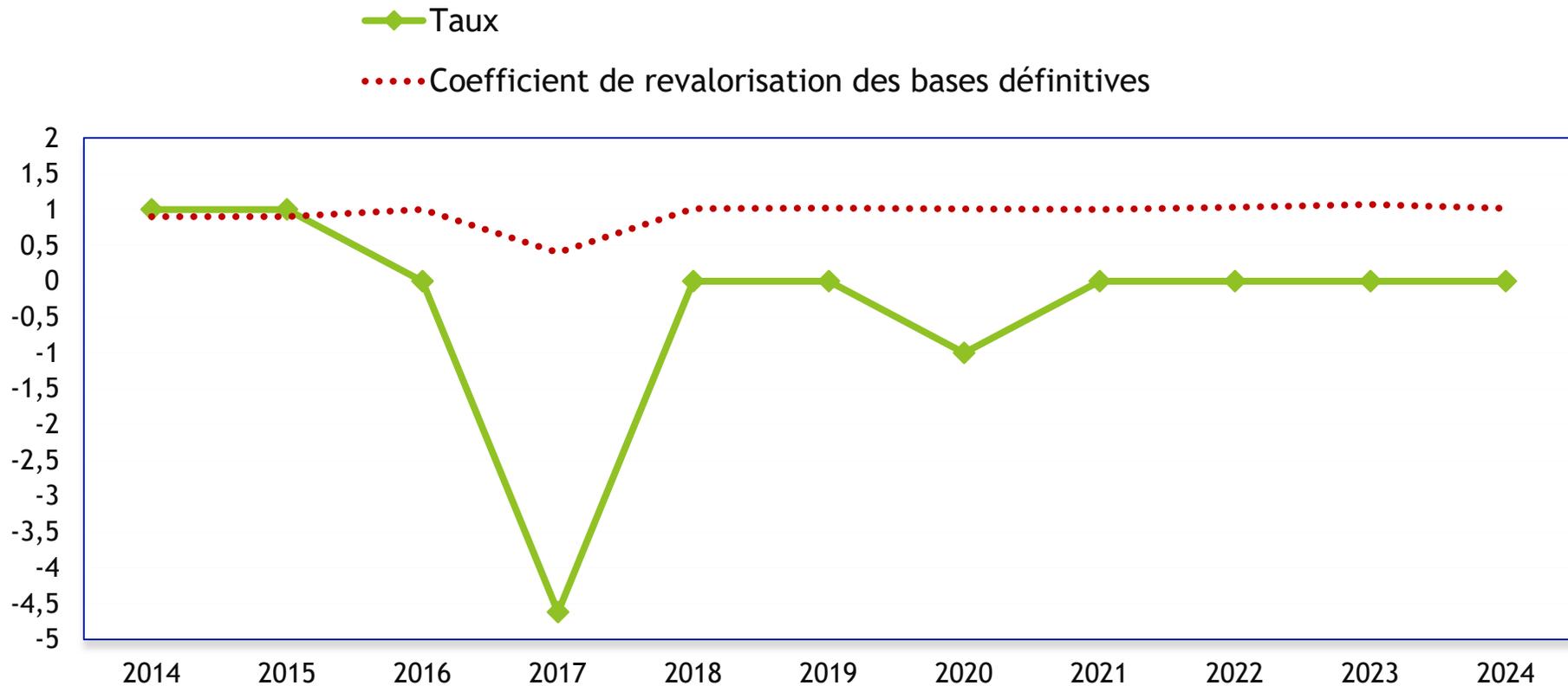
COMPARAISON DES BASES EN 2024 (en €/hab)



STRUCTURE DES PRODUITS DE LA FISCALITÉ EN 2024

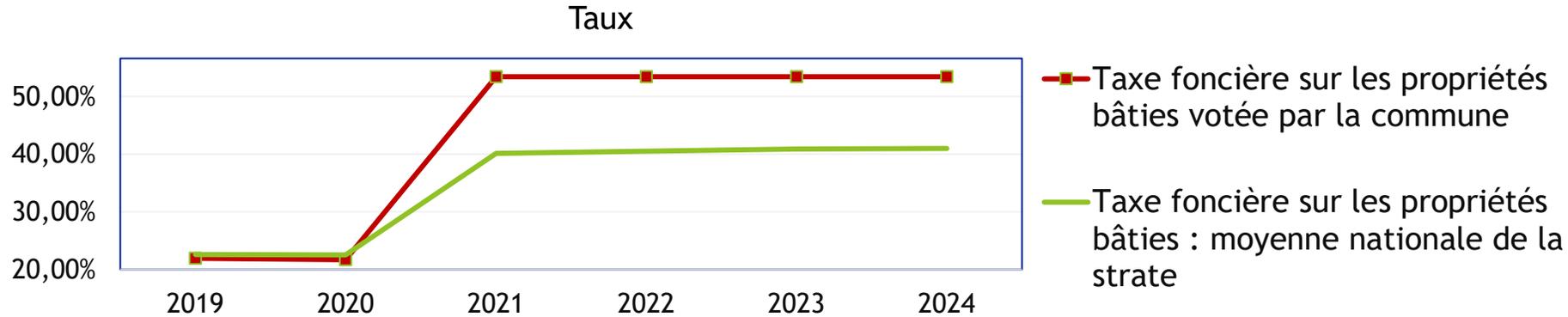


ÉVOLUTION DES BASES ET TAUX DE 2014 À 2024 TAXE D'HABITATION ET FONCIER

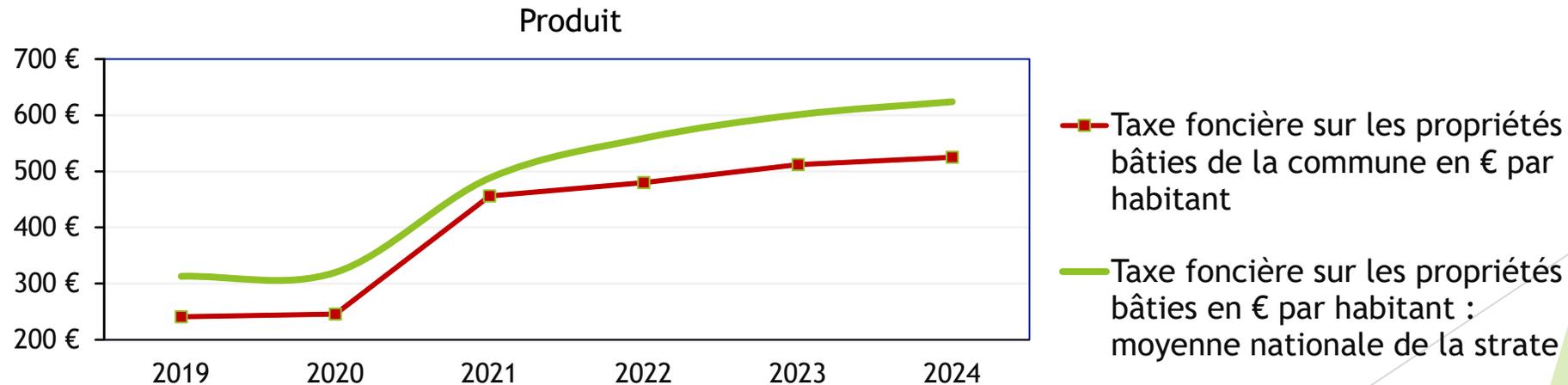


L'évolution de la fiscalité intercommunale en 2017 a impacté le niveau des taux. Ainsi, en 2017 la Ville de Villers-Cotterêts a décidé de baisser ses taux d'imposition pour neutraliser l'augmentation des taux de la Communauté de Communes Retz en Valois (compensée par l'augmentation de l'attribution de compensation). En 2020, la Ville a baissé de 1 % les taux de la taxe foncière bâti et non bâti.

ÉVOLUTION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES



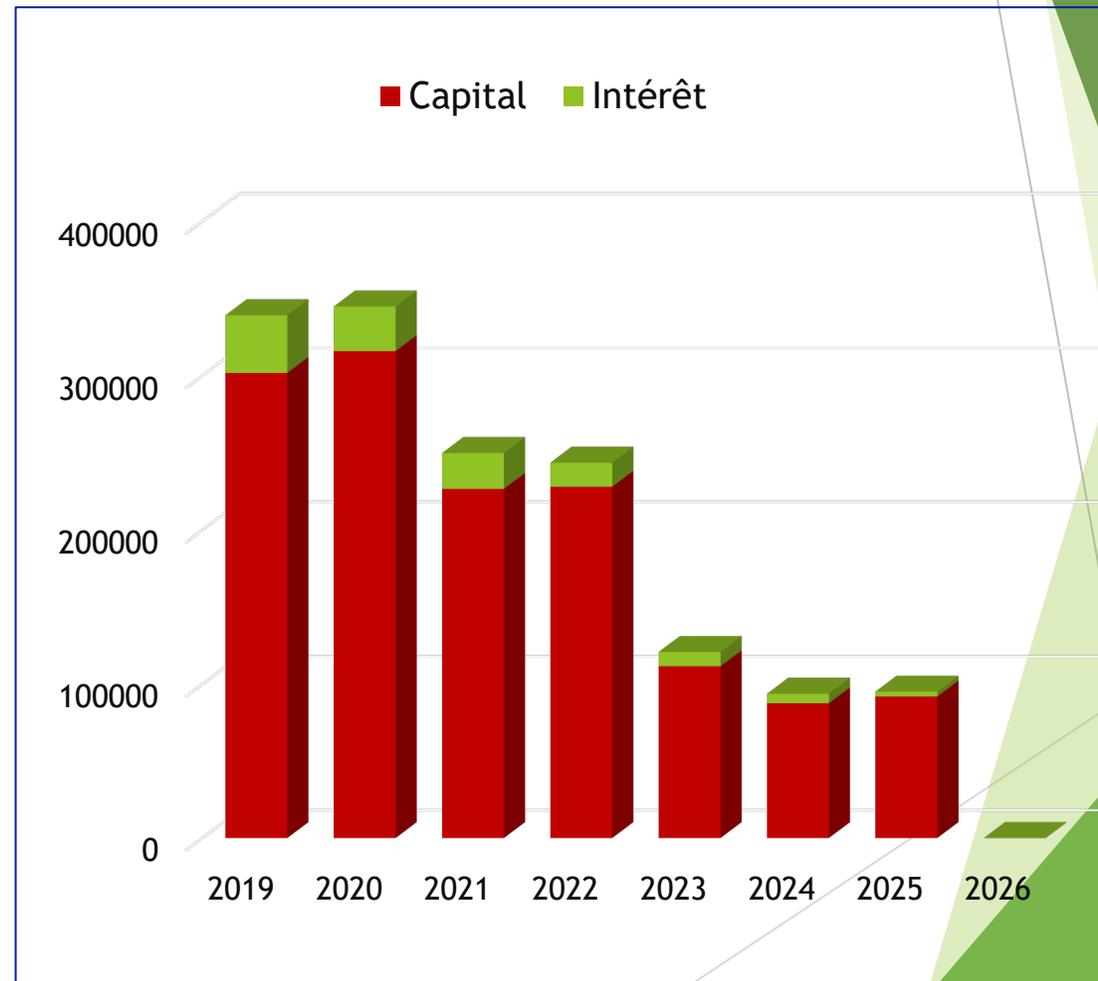
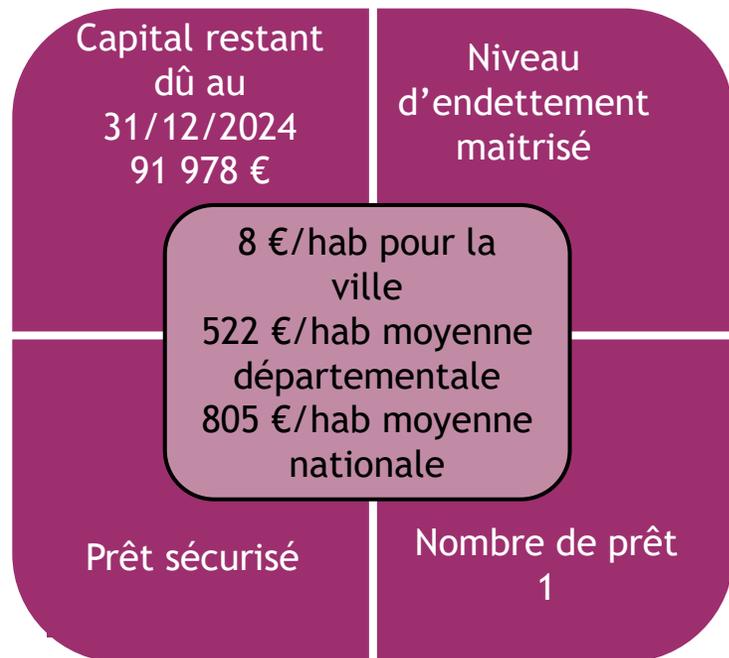
Suite à la réforme de la taxe d'habitation en 2021, le taux de taxe foncière bâti communal comprend désormais le taux de taxe foncière bâti départemental.



LE CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE

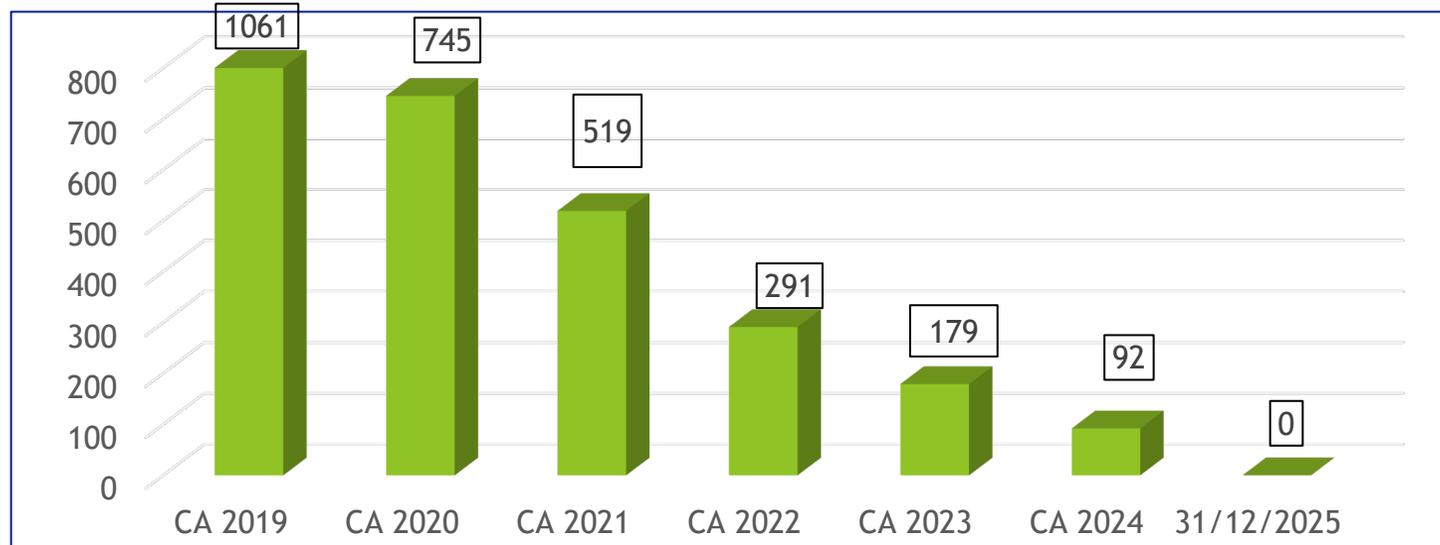
III. LA DETTE

1) STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE



2) ÉVOLUTION DE LA DETTE

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE (en milliers d'euros)



Extinction de la dette au 31/12/2025

N'ayant pas eu de nouveaux emprunts depuis quelques années, le capital restant dû ainsi que les charges d'intérêts diminuent donc régulièrement.

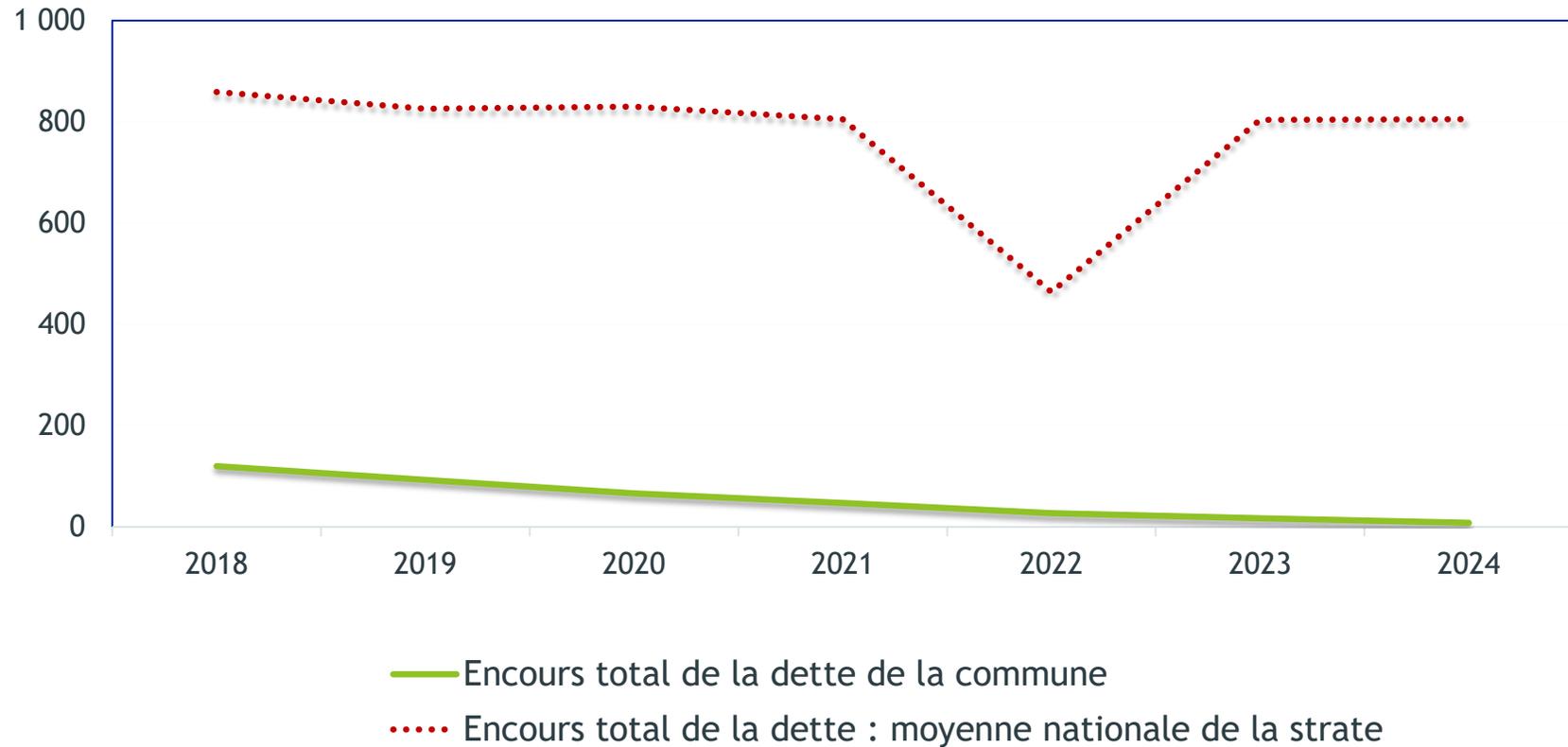
Capacité de désendettement (en année de CAF brute) :

La capacité de désendettement n'est plus que de 0,04 année, ce qui nous permet de dégager d'appréciables marges de manœuvre pour les futurs investissements.

Il s'agit de la durée apparente de la dette, inférieure à la durée moyenne départementale 2,61 % et nationale 3,83 %.

Il est admis qu'une capacité de désendettement inférieure à 9 est satisfaisante.

ENCOURS TOTAL DE LA DETTE (en € par habitant)



- L'encours de la dette au 31/12/2024 qui représente le solde à rembourser au terme de l'année a diminué de 48,78 % entre 2023 et 2024.

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE

IV. LA SANTE FINANCIERE

1) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute se monte à 220 € /habitant en 2024, contre une moyenne départementale de 200 €/habitant et une moyenne nationale de 207 € /habitant.

La CAF brute est positive et en diminution par rapport à 2023, due à l'encaissement de l'indemnisation pour l'aménagement du centre ville perçue en 2023 (718 966 €). La variation de la CAF brute entre 2023 et 2024 est de - 14,47 %.

La CAF nette s'élève à 2 310 679,60 € c'est-à-dire 2 398 277,73 € de CAF brute - 87 598,13 € de capital de l'emprunt.

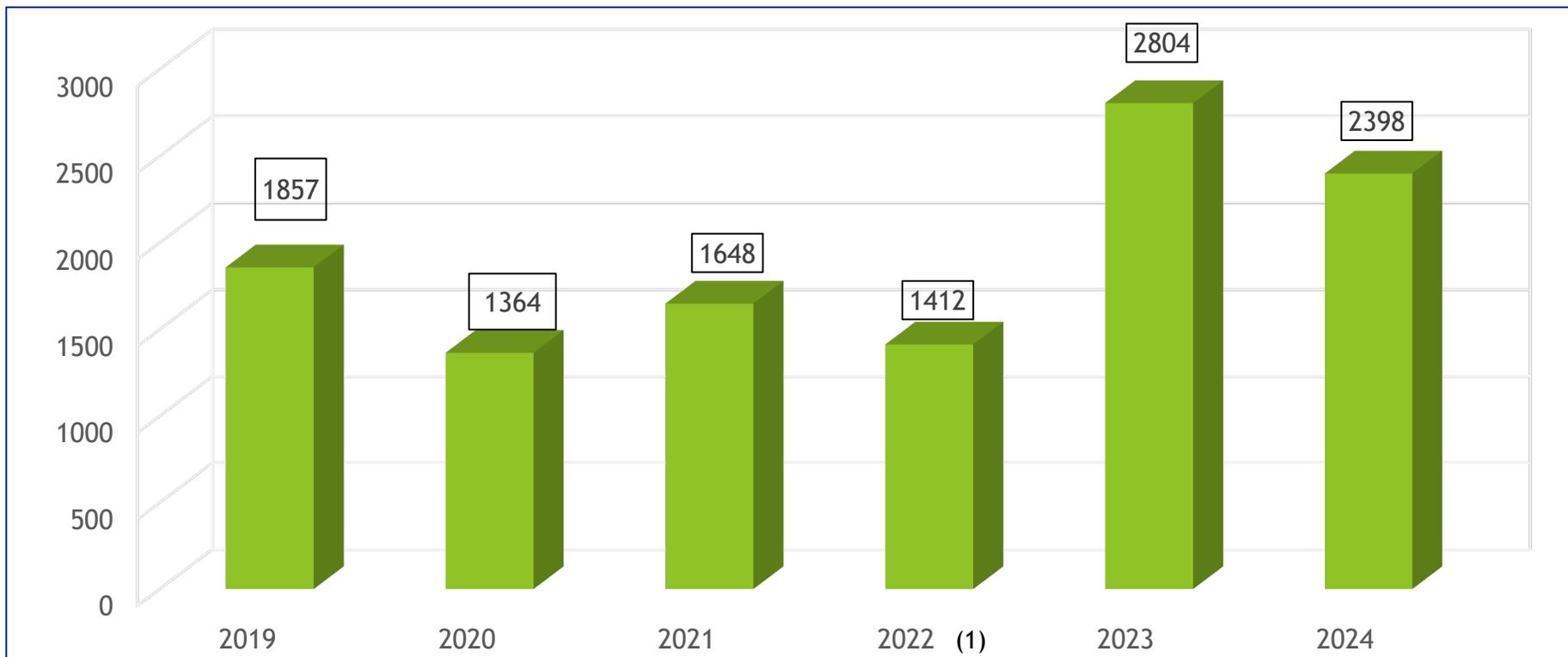
Le taux de capacité d'autofinancement (CAF brute/produits réels de fonctionnement) = 17 %

Ce ratio permet de mesurer la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'autofinancement. Il indique la part des produits réels de fonctionnement qui peut être affecté au financement des investissements et notamment au remboursement de la dette.

Il est admis qu'un taux supérieur à 10 % est satisfaisant.

La CAF brute correspond aux produits de fonctionnement hors cessions moins les charges de fonctionnement. C'est un indicateur de la santé financière d'une collectivité. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

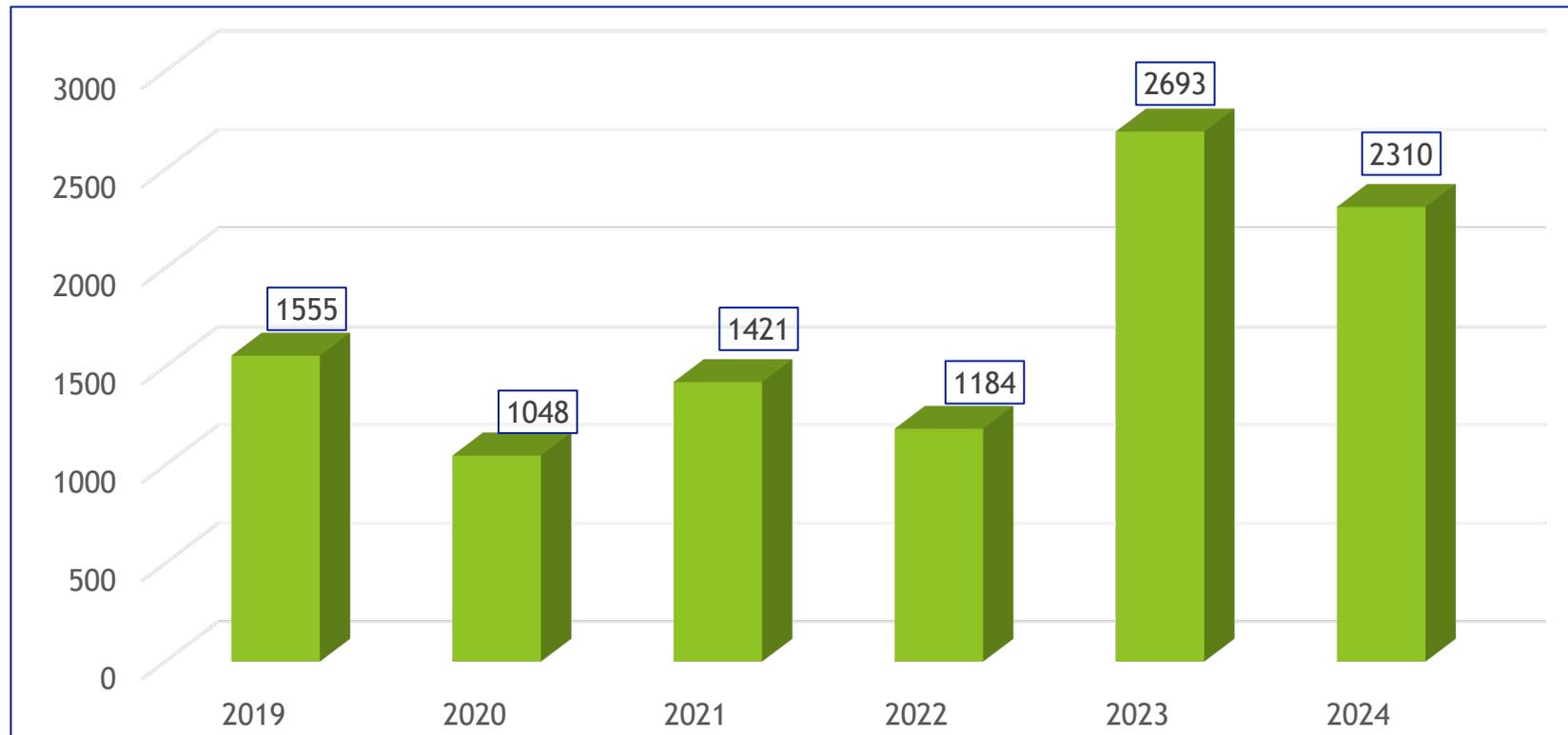
EVOLUTION DE LA CAF BRUTE (en milliers d'euros)



(1) Régularisation de sortie de terrains du budget annexe la Croisette (578 952 €)

La CAF nette correspond à la CAF brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restant après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement du capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipement.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE (en milliers d'euros)



2) LE FONDS DE ROULEMENT

- Le fonds de roulement est en hausse de 8,07 % entre 2023 et 2024.
- Il se monte à 1 120 €/habitant, contre une moyenne départementale de 564 €/habitant et une moyenne nationale de 321 € /habitant pour la même strate.
- En tenant compte des restes à réaliser en dépenses et recettes de la Collectivité, le fonds de roulement s'élève à 10 254 750,80 €, cela représente environ 87 % d'une année de charges de fonctionnement réelles, ce qui représente une sécurité intéressante pour la collectivité, compte tenu de dépenses d'investissement prévisibles à moyen terme (participation pour le boulevard urbain, travaux de voirie ...).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds de roulement (en milliers d'€)	10 064	9 042	9 638	9 599	11 267	12 176

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

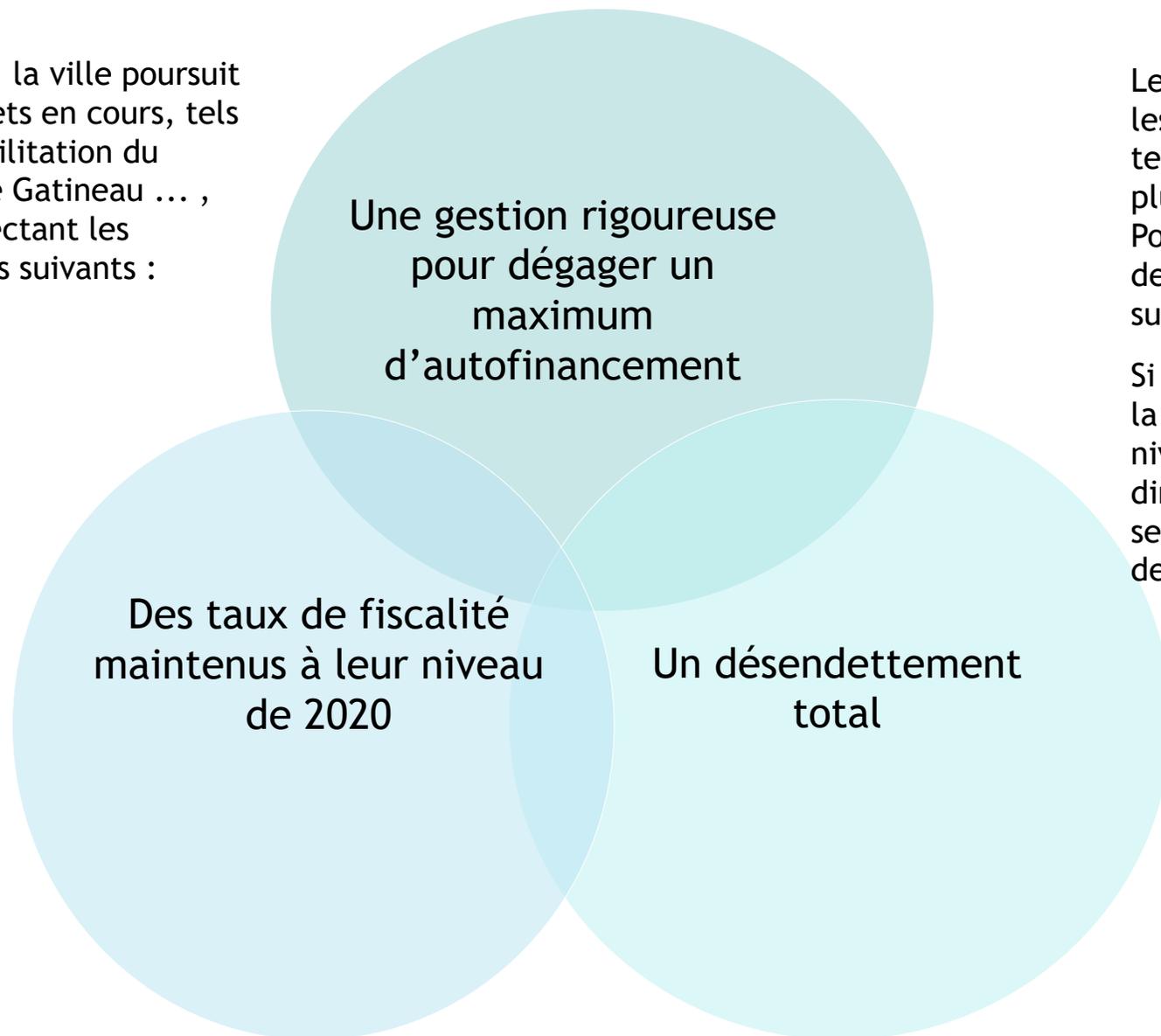
I. LA STRATEGIE FINANCIERE

Au regard du contexte politique actuel et des incertitudes, le maintien de la stratégie financière engagée depuis plusieurs années reste indispensable pour la maîtrise budgétaire.

Celle-ci se décompose en 5 objectifs :

- Objectif 1** : la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement sans hausse, poursuivre toute réflexion d'optimisation des dépenses, recherche d'économies budgétaires (groupement de commandes ...).
- Objectif 2** : maintenir le niveau des recettes, voire recherche d'optimisation.
- Objectif 3** : réalisation d'un autofinancement positif.
- Objectif 4** : garantir des services publics de qualité malgré les contraintes budgétaires qui s'imposent aux collectivités.
- Objectif 5** : poursuite des programmes d'investissement engagés (accessibilité, travaux suite à l'audit énergétique, réhabilitation du gymnase Gatineau ...), privilégier les investissements permettant des économies de fonctionnement et le maintien en état du patrimoine communal.

En 2026, la ville poursuit les projets en cours, tels la réhabilitation du gymnase Gatineau ... , en respectant les principes suivants :



Les recettes perçues par les collectivités territoriales sont de plus en plus dictées par l'Etat. Pour les communes, seul demeure le pouvoir de taux sur les taxes foncières.

Si les dotations diminuent, la ville devra adapter son niveau de dépenses et dimensionner ainsi les services rendus en fonction de ses moyens.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

II. LES HYPOTHESES DE FONCTIONNEMENT

1) LES DÉPENSES

Charges à caractère général

Ralentissement de l'inflation.

Ralentissement de l'inflation (stabilisation du coût de l'énergie et des matières premières au niveau actuel).

Charges de personnel

Des mesures impactantes qui nécessitent de poursuivre nos réflexions organisationnelles pour contenir la masse salariale.

Augmentation du SMIC, mise en place de la participation sociale complémentaire à la charge de l'employeur, effet Glissement Vieillesse Technicité, augmentation des cotisations patronales CNRACL, hausse du taux des assurances statutaires, mise en place d'actions relatives à la qualité de vie au travail.

Autres dépenses de gestion

Subventions aux associations et CCAS.

Maintien des subventions aux associations.

2) LES RECETTES

Dotations de l'Etat

Relative stabilité des dotations de l'Etat.

Stabilité, voire baisse à prévoir compte tenu des annonces du gouvernement sur la réduction du déficit.

Produits des services

Application de la politique tarifaire de la ville

Augmentation des tarifs des services suivant l'inflation soit 0,90 %.

Fiscalité directe locale

Une fiscalité qui évolue par le seul biais des bases (indexées sur l'inflation à fin novembre).

Pas de hausse des taux mais une variation nominale des bases.

Autres recettes

Perte de recettes dans un contexte sous tension (économique et social).

A surveiller le produit des droits de mutation.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

- Le budget d'investissement 2026 comprend des opérations structurantes et des dépenses récurrentes en matière d'entretien des bâtiments et voirie, d'éclairage public, d'accessibilité, de renouvellement de matériel (informatique...).
- La commune est engagée dans des études d'audits énergétiques devant déboucher sur des travaux d'isolation, générateurs d'économie de frais de fonctionnement.
- D'autres travaux seront également programmés (bâtiment du centre équestre, rénovation des toilettes, des fauteuils et de l'accueil du cinéma, réhabilitation du gymnase Gatineau, revêtement du sol du gymnase de la croisette, reprise de concessions au cimetière Bourdon, restauration du mur d'enceinte au cimetière Bourdon, création d'un ossuaire au cimetière Bourdon, accessibilité des bâtiments communaux, rénovation du tennis couvert, ...).
- Les opérations de rénovation de voirie du centre ville se poursuivent.
- N'ayant aucune information de la part du CMN quant au délai de mise en œuvre du projet hôtelier, la commune souhaite relancer le projet de réhabilitation de l'ensemble de la place Aristide Briand.
- L'aménagement de poches de stationnement sera poursuivi (terrain angle rue de la Faisanderie et rue Général Leclerc, terrain des pompiers, terrain des scouts, projet d'aménagement parking passage du manège...).
- L'aménagement de l'ilot Hauterive, en coordination avec l'EPFLO (établissement public foncier local des territoires Oise et Aisne) qui assure le portage foncier et la démolition, nécessite l'intervention de la ville pour les investissements sur le domaine public, et un montant à charge éventuel pour l'opération immobilière.
- La ville est engagée dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental pour le financement du Boulevard Urbain. Toutefois, compte tenu du retard d'avancement de ces travaux, aucun appel de fonds ne sera réalisé en 2025. Il reste au total à payer un montant de 1 267 250 €.

Plan pluriannuel d'investissement

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Mairie	Traitement humidité des façades	100 000 €				Département 30 000 € Région+DRAC 35 000 €
	Ravalement de façade	800 000 €				Département 240 000 € Région+DRAC 280 000 €
	Mission MO travaux menuiseries/ravalement façades/humidité façades	130 000 €				Région+DRAC 65 000 €
	Remplacement des menuiseries		400 000 €			Département 108 000 €
Bâtiments scolaires	Revêtement de sol à l'école Léo Lagrange	20 000 €				Département 4 000 €
	Mission MO isolation thermique	40 000 €				Fonds Vert 32 000 €
	Isolation thermique		X	X		A définir selon le résultat de l'audit

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Bâtiments culturels	Mission diagnostic thermique			50 000 €		Fonds Vert 17 500 €
	Mission MO travaux d'accessibilité bâtiments culturels	30 250 €				
	Travaux d'accessibilité	380 000 €				
	Rénovation toilettes-accueil et chauffage du cinéma-changement de fauteuils		600 000 €			DSIL/DETR 75 003,30 € Département 28 500 € + CNC
Bâtiments sportifs	Réhabilitation et extension du gymnase Gatineau	2 900 000 €				Département 500 000 € Fonds Vert 651 348,03 €
	Remplacement chaudière gymnase Thibaut	50 000 €				Département 17 500 €
	Réhabilitation des vestiaires du gymnase Thibaut	150 000 €				Département 45 000 €

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Bâtiments sportifs	Travaux d'accessibilité	550 000 €				DSIL/DETR 98 707 €
	Mission MO remplacement sol sportif gymnase croisette	20 000 €				
	Remplacement de sol sportif gymnase croisette		120 000 €			
	Travaux clôture gymnase Thibaut coté parc	20 000 €				
	Renouvellement équipements sportifs (city stade)	80 000 €	80 000 €	80 000 €		
	Mission diagnostic thermique		50 000 €			Fonds Vert 17 500 €
	Mission MO isolation thermique			X		
	Travaux isolation thermique				X	
	Travaux clôture au tir à l'arc	20 000 €				DETR
	Tennis couvert		100 000 €			

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Autres bâtiments administratifs	Remplacement fenêtres-chauffage et création rampe accès handicapés local PMI avenue Jean Jaurès	65 000 €				Département 13 000 €
	Mission MO réhabilitation de la maison 18 avenue de la Haute Borne	20 000 €				
	Réhabilitation et aménagement maison 18 avenue de la Haute Borne en centre périscolaire		300 000 €			Département 60 000 € CAF
	Mission diagnostic thermique		50 000 €			Fonds Vert 17 500 €
	Mission MO isolation thermique			X		
	Isolation thermique				X	

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Autres bâtiments administratifs	Remplacement menuiseries logement cimetière Bourdon	20 000 €				
	Rénovation toilettes publiques	60 000 €				
	Réfection toiture de l'accueil du centre équestre	40 000 €				Département 8 000 €
	Installation alarme (police, CTM)	40 000 €				
	Installation climatisation	45 000 €				Département 9 000 €
	Mission MO aménagement local ex centre de secours	20 000 €				
	Aménagement local ex centre de secours		X			
	Réfection mur entre le musée et le particulier rue Demoustier	60 000 €				
	Réfection mur de la salle Demoustier	30 000 €				
	Travaux sur l'orgue de l'église	20 000 €				

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Voirie	Travaux divers VRD (trottoirs, bordures, caniveaux, enrobés)	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	
	Travaux chaussée rue Maurice Bourdon	140 000 €				
	Travaux chaussée avenue Saint Nicolas		230 000 €			
	Travaux chaussée rue des Saules	52 000 €				
	Aménagement parking ancienne caserne des pompiers	250 000 €				DETR
	Aménagement parking centre technique municipal	50 000 €				
	Mission MO aménagement îlot Ernest d'Hauterive		50 000 €			
	Aménagement VRD rue Ernest d'Hauterive			500 000 €		Région

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Voirie	Mission MO aménagement terrain impasse du Manège (stationnement)	20 000 €				Région + DRAC 95 000 €
	Aménagement terrain impasse du Manège (stationnement)		200 000 €			
	Etudes pour projet aménagement quartier silo/gare			50 000 €		FNADT
	Mission MO démolition et aménagement parcelle faisanderie	14 000 €				
	Démolition bâtiments parcelle faisanderie (stationnement)	60 000 €				DSIL
	Aménagement parcelle faisanderie (stationnement)	250 000 €				DSIL
	Mission MO-SPS consolidation des berges de l'automne		60 000 €			
	Consolidation des berges de l'automne			450 000 €		

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Voirie	Mission MO aménagement rue de Verdun	20 000 €				
	Aménagement rue de Verdun		200 000 €			Région
	Mission MO aménagement rue A. Dumas	35 000 €				
	Aménagement rue A. Dumas		350 000 €			Région
	Mission MO aménagement place Aristide Briand	30 000 €				
	Aménagement Place A. Briand		800 000 €			Région/DRAC 200 000 € + DSIL
	Mission MO aménagement parc Salanson	20 000 €				
	Aménagement parc Salanson		X			
	Aménagement parking local ex-scouts rue du 18 juillet	250 000 €				
	Travaux placette route de vivières		220 000			

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Eclairage public	Aménagement feux tricolores route de Vivières	175 000 €				
	Travaux sur réseau rue Pasteur	32 000 €				
	Modernisation des armoires d'éclairage public	180 000 €				
	Passage en led de l'éclairage public	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Terrains	Acquisition terrain d'emprise prolongation rue du grand Bosquet	22 000 €				
	Acquisition parcelle AD68 (opération gare/Ferté-Milon-Marchois)				100 000 €	
	Acquisition parcelle impasse du manège (stationnement)	160 000 €				
	Acquisition maison 22 rue du Presbytère (élargissement voie)	145 000 €				
	Mission MO pour l'élaboration concession projet Hauterive	19 800 €				
	Mission esquisse avenue de la Ferté-Milon + placette		30 000 €			
	Diagnostic et plan guide aménagement quartier Salanson	35 000 €				
	Etude et mission MO placette route de Vivières	31 800 €				
	Acquisition terrain gare		585 000 €			

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Cimetières	Reprise de concessions au cimetière Bourdon	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	DETR/DSIL 164 733,33 €
	Restauration du mur de l'enceinte du cimetière Bourdon	57 000 €				
	Colombarium 12 cases au cimetière de Pisseleux	15 000 €				
	Ossuaire au cimetière Bourdon	48 000 €				
Matériel	Renouvellement du matériel informatique	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
Parc automobile	Achat de véhicules	240 000 €				

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Participation aux travaux	Participation à la CCRV pour réseau unitaire et eaux pluviales	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
	Participation travaux d'enfouissement de réseaux rue Démoustier		395 000 €			
	Participation au conseil Général pour des travaux au boulevard urbain		634 000 €	634 000 €		
	Participation travaux enfouissement réseaux rue Pasteur	53 000 €				
	Participation travaux enfouissement réseaux avenue Saint Nicolas		450 000 €			
	Participation travaux enfouissement réseaux avenue de la Ferté Milon			900 000 €		
	Participation travaux enfouissement réseaux impasse du marché/manège		100 000 €			

Domaine	Projet	Montant estimé				Subvention estimée ou sollicitée
		2026	2027	2028	2029	
Aménagement Route de Paris	Maintien de crédits budgétaires pour l'acquisition de terrains, si l'opportunité se présente	400 000				